AP
317

DÉFENSE DE L'OCCIDENT

UNIVERSITY OF MICHIGAN
AUG 1957
PERIODICAL ROOM

DIRECTEUR
Maurice BARDÈCHE

Dans ce numéro :

Maurice BARDÈCHE
« L'Agonie du Régime »

●

Un entretien avec
BENOIST-MÉCHIN et MICHEL MASSENET
sur l'Algérie

●

Pierre HOFSTETTER
Petite chronique new-yorkaise

●

Jacques MAYENNE
Le Marché commun (II)

●

Bertrand COLLIN DU BOCAGE
Carnet d'un rappelé (fin)

N° 44

Prix : 120 fr. **Juillet 1957**

EDITIONS « LES SEPT COULEURS »

51, rue de la Harpe, PARIS (5e) — C. C. P. 2182-19 Paris

A paraître début Juillet :

PIERRE FONTAINE

LA NOUVELLE COURSE AU PETROLE

Un nouveau livre de P. Fontaine, le spécialiste des questions pétrolières sur les conséquences mondiales de la politique du pétrole depuis la crise de Suez et les découvertes du Sahara.

Un fort vol. in-8° de 256 pages avec cartes ..... 660 Frs

SOMMAIRE

LES IDÉES ET LES FAITS.

— M. BARDÈCHE : « L'agonie du régime » 3

— UN ENTRETIEN sur l'Algérie et l'avenir français et européen, avec Jacques Benoist-Méchin et Michel Massenet 12

— P. NAVARRE : La France examine le fond de son porte-monnaie 23

— P. HOFSTETTER : Petite chronique new-yorkaise 26

— G. OLLIVIER : La réunion du Congrès juif mondial .. 31

ÉTUDES.

— J. MAYENNE : Le marché commun (II) 37

LES LIVRES DU MOIS.

Michel Massenet : « Contre-poison ou la morale en Algérie ». — Roger Peyrefitte : « Chevaliers de Malte ». — E. Mervil Root : « Collection on the campus » 52

— A. PARAZ : Libres propos littéraires 59

— B. VORGE : A propos d'une interview de L.-F. Céline. 64

— B. COLLIN DU BOCAGE : Carnet d'un rappelé (Fin). 68

— J. PLEYBER : Le régime de l'épuration perpétuelle.... 76

— Nos lecteurs nous écrivent : Une lettre de M. Robert Martel 79

DÉFENSE DE L'OCCIDENT, revue mensuelle politique et littéraire, 51, rue de la Harpe, Paris (5e) (Bureau de la Librairie française). — Le numéro : 120 fr. - Belgique : 15 fr. b (Correspondant responsable en Belgique : Ossian Mathieu, 29, avenue de Woluwé, Bruxelles).

CORRESPONDANT A ALGER : M. Yves Jeanne, 8e Groupe, Bt C., boulevard Lutaud, Alger.

Abonnement. — 1 an : 1.200 fr.
Etranger : 1 an : 1.400 fr.
Soutien : 3.000 fr. ; propagande : 5.000 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veuillez m'inscrire pour un abonnement de

à votre revue *DEFENSE DE L'OCCIDENT* à partir du N°

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

Signature

Abonnements. — 1 an : 1.200 fr.
Etranger : 1 an : 1.400 fr.
Soutien : 3.000 fr. ; propagande : 5.000 fr.

Paiement par mandat, chèque bancaire, ou virement postal adressé à : Les Sept Couleurs, 51, rue de la Harpe, Paris-5e, C.C.P. 2182 19 Paris.

LES IDÉES ET LES FAITS

" L'Agonie du Régime "

C'est une expression très fréquente aujourd'hui dans le vocabulaire volontiers dramatique de la grande presse. Cette expression a l'avantage d'évoquer des espoirs. Elle est comme une aurore. L'agonie du régime étant le commencement de tout, elle contient toutes les promesses. Malheureusement lorsqu'on examine de sang-froid la situation présente, on est bien obligé de se dire que les choses ne sont pas si simples et que cette expression optimiste anticipe beaucoup sur les événements.

Qu'est-ce que *l'agonie du régime,* sinon son remplacement par quelque chose d'*autre* ? Or, ce quelque chose d'*autre,* où le voyons-nous, où peut-on en deviner la forme, les contours même les plus vagues ? Quelle est la syncope qui va terrasser le malade, quel est le croc qu'on accrochera aux pieds de la quatrième république pour la jeter sur le fumier ? On ne voit pas, on ne voit malheureusement pas.

Quand des journalistes emploient cette expression, à quoi pensent-ils donc ? La plupart du temps, à une solution qui n'est qu'une fausse agonie du régime, qui est même tout au contraire conçue par eux comme une sorte de guérison miraculeuse, de résurrection miraculeuse, le retour du Général de Gaulle. Il est clair que le Général de Gaulle, parce qu'il résume en sa personne toutes les conjurations d'intérêts, de privilèges et d'usurpation nées de la situation révolutionnaire de 1944 et dont le maintien à tout prix constitue le Système et cause la ruine de la France, par cela même n'est rien d'autre que le Système lui-même, sa dernière chance, son donjon, son ultime rempart, sa Sacro-Sainte incarnation. Lorsqu'il attaque le Système, il est pareil à Saturne qui dévore ses enfants. Lui remettre le pouvoir, ce n'est pas l'ôter aux idées et aux forces qui ont fait notre malheur et le perpétuent chaque jour par l'impuissance, la démagogie, le mensonge, c'est au contraire doubler la mise, renforcer par la dictature l'emprise des privilégiés et des naufrageurs sur l'Etat, c'est s'enfermer plus que jamais sur le vaisseau pourri de la Quatrième République, avec cette

variante seulement qu'on gueulera la Marseillaise sur le pont tout en s'enfonçant dans l'eau. Le Général de Gaulle a fait avec éclat la preuve de son impuissance à imposer sa volonté aux intérêts et aux combines sordides qui s'abritent sous son nom. Ses idées ont peut-être changé : c'est à voir, ce n'est pas sûr du tout. Mais, en tout cas, ce qui n'a pas changé, c'est son impuissance à gouverner, à tenir compte des réalités, à imposer sa propre ligne, à mesurer les conséquences de ses actes. L'homme qui a déchaîné avec insouciance les massacres et le désordre durable de 1945, ou qui les a déchaînés *sans les voir,* chose que plaident aujourd'hui ses amis et qui est pire encore, n'a aucune chance de maîtriser une situation bien plus difficile. L'homme qui n'a pas su voir l'étendue et le développement des mesures qu'il prenait, qui a engendré le Système monstrueux contre lequel il s'élève aujourd'hui, *sans s'en rendre compte,* comme l'expliquent aujourd'hui ses défenseurs, quelle confiance pouvons-nous lui faire pour prendre des mesures qui engageront l'avenir de l'Empire et sur lesquelles reposent notre puissance ou notre effacement ? L'homme qui a gaspillé en quelques mois un capital de prestige et d'autorité tel que personne n'en avait eu avant lui en France, que peut-il faire en revenant au pouvoir, contesté, combattu, haï ? Pour le régime, la solution de Gaulle n'est qu'une manière de sauver les meubles. Mais pour nous, qui nous intéressons précisément à *l'agonie du régime,* c'est-à-dire au cadavre de la Quatrième République, ce n'est pas du tout un nouveau régime.

L'expression *l'agonie du régime* ne correspond donc à rien d'autre dans la presse qu'au vœu que le régime se survive à lui-même au moyen d'une opération renouvelée de celle de l'oiseau phénix. C'est d'ailleurs pourquoi cette expression est employée sans aucun affollement et l'agonie du régime évoquée comme un phénomène qui ne menace nullement les intérêts de personne.

Tout anodin qu'il soit, l'emploi de cette expression témoigne pourtant d'un malaise. Ce malaise tient à l'aggravation catastrophique de notre situation, à l'incapacité du régime à utiliser ou seulement imaginer les remèdes propres à y faire face, enfin au sentiment confus qu'une espèce de sursaut national pourrait se produire, menaçant d'une façon ou d'une autre les *situations acquises.*

Sur notre situation, qui fait l'objet dans toute la presse de commentaires plus ou moins alambiqués, retenons un témoi-

gnage caractéristique, celui d'un récent éditorial de Clarus au *Capital*. Clarus, journaliste trop rarement cité, est un des analystes les plus exacts et les plus rigoureux de notre triste actualité politique. Sous le titre *Le Principal Danger*, il écrit dans son éditorial du 17 juin :

« Pour nos amis les plus fidèles, pour nos partenaires les plus dévoués, nous venons, ces jours derniers, de franchir un cap désolant : nous étions « l'homme malade de l'Europe », dont ils espéraient obstinément qu'il aurait un jour prochain un tel dégoût de sa misère qu'il sursauterait et se délivrerait dans un élan d'unanimité virile ; nous sommes maintenant le malade irrémédiable, parce qu'il se complaît dans son intoxication et croupit si béatement dans sa décrépitude qu'il n'en a même plus conscience.

« On ne saurait imaginer l'effet désastreux que le discours et le débat d'investiture ont pu produire chez les observateurs profonds (efficaces du fait de leur mission) qui ont à charge de fournir des pronostics motivés à leurs gouvernements. Voici pourquoi :

« Le chef du gouvernement a dû avertir le Parlement et la Nation que les caisses du Trésor étaient à sec (malgré un accroissement inespéré de 14, 5 % des recettes budgétaires pendant les deux premiers mois de l'année par rapport aux mois correspondants de 1956). Il a annoncé que, pour la seconde fois en deux mois (mai et juin), il allait falloir crever le plafond des avances de la Banque à l'Etat, faire de la monnaie intégralement inflationniste pour assurer les échéances et commencer à brader le maigre stock d'or monétaire pour payer notre impuissance à alléger nos prix.

« Ces avertissements sont catégoriques. Leur brutalité, leur tragique clarté n'ont provoqué aucun sursaut. Il n'y a eu aucun choc ni au Parlement, ni dans la Nation. Les faits ont été absorbés par le néant d'une inconscience indolente, qui révèle crûment une effarente désintégration de l'être national, de sa conscience claire.

« On ne pouvait administrer de preuve plus convaincante de la disparition de nos ressorts vitaux : proprement, les réflexes du malade sont abolis.

« Et, pour faire face à ce drame, la déclaration d'investiture n'aura présenté, en dernière analyse, que des formules creuses : austérité, mais pas de pause sociale, surcroît d'économies budgétaires dans le prochain budget, mais progression des dépenses

d'investissements sociaux et du déficit de la Sécurité sociale, baisse des prix, mais accroissement de la pression fiscale sans même la velléité d'une réforme du fisc littéralement aberrant, traites et hypothèques sur un avenir lointain que la débâcle en marche accélérée bouche hermétiquement, ratification des deux traités européens, mais rien, absolument rien, sinon des palinodies gratuites, pour mettre la France en état de ne pas opposer un obstacle insurmontable aux objets de ces traités.

« Devant cette impénitence opaque, devant ce ramolissement aveugle et sourd, peut-on logiquement nous croire capables de dominer le guêpier algérien, de nous en dépêtrer et d'y mettre un ordre définitif ? Objectivement, non.

« Nos partenaires n'ont aucune raison et aucun moyen de soupçonner que cet effondrement de notre lucidité, cette désagrégation de notre virilité ne sont pas la vérité profonde de notre pays, que ses forces vives sont seulement découragées, occultées, mais non entamées, que le régime inapte qui l'accable jette en ce moment ses derniers poisons, que la répétition — une fois de plus — de l'inlassable « miracle français » n'est plus lointaine et que, sans pouvoir la sauver pour le moment, la France a encore assez de réserves pour tenir l'Algérie jusqu'au moment où, purgée de sa déraison politique, renouvelée en elle-même par cette élimination drastique, elle sera en état de rendre la vie avec son ordre humain, sa paix exhaustive partout où sa présente anarchie, fruit de l'effervescence débile de pseudo-élites stérilisées par l'excès des jongleries scholastiques, a semé la confusion, la frénésie, la misère et la mort.

« On comprend donc qu'ils se sentent progressivement acculés à intercéder, à chercher la solution, dont nous montrons que nous ne sommes pas en état de la trouver nous-mêmes, en nous-mêmes et par nous-mêmes, nous qui sommes apparemment descendus si bas dans la déliquescence que nous voici sans réaction, hébétés, impénitents et béats devant les sommations pourtant inéquivoques de nos bilans.

« Notre débilité ne peut que les persuader que, malgré nos « cocoricos », nous nous laisserons cerner par les conseils amicaux, puis envelopper dans leurs initiatives de conciliation, d'où, malgré eux bien sûr, contre leurs intentions et leurs prévisions, par le seul et mécanique dépassement des logiques irréversibles, sortira pour nous la perte de l'Algérie par son internationalisation éphémère et, de là, la dislocation de la France d'outre-mer. »

Certes, ce que voit bien Clarus, c'est le danger que représente pour nous une internationalisation de la crise algérienne due à la faiblesse de nos gouvernements. Mais comme beaucoup de commentateurs qui n'osent pas aller jusqu'au bout de leurs idées, il ne voit pas qu'il faut choisir entre le régime et notre maintien en Algérie. La logique du régime, le développement de ses contradictions et de ses faiblesses doit l'amener un jour ou l'autre, Clarus le sent bien, à une capitulation camouflée, et il sent aussi que cette capitulation approche. Mais quand on demande *par quels moyens* éviter cette défaite, son article ne contient aucune réponse. Or, nous l'avons dit cent fois ici, que ce soit dans le domaine de la conciliation ou dans celui de la lutte à outrance, toutes les armes dont nous pouvons disposer supposent *d'abord* un changement radical du régime. Il est faux que les possibilités de conciliation avec le monde musulman aient été épuisées, elles ont été à peine entamées au contraire : mais toute politique musulmane suppose de notre part une position radicalement hostile à l'Etat d'Israël, comportant l'offre d'un échange entre notre appui aux nations arabes dans leur lutte contre Israël et une reconnaissance de notre situation particulière en Afrique du Nord. Les nationalistes arabes ne peuvent avoir que du dégoût devant le régime actuel de la France, et ce dégoût n'est que trop justifié. Ils pensent que ce régime est à la fois incapable de se battre et incapable de négocier ; ils attendent tout de sa pourriture, de sa faiblesse, de ses successions incohérentes. Ils auraient certainement de tout autres dispositions à l'égard d'un régime dont ils sentiraient la force et la décision et dans lequel ils verraient un interlocuteur honnête et propre appuyé sur la claire conscience de son intérêt national seul et capable de comprendre également le sentiment national arabe.

Incapable d'inventer des formules nouvelles de réconciliation franco-musulmane, le régime est frappé de la même impuissance congénitale dans la conduite de la lutte contre le terrorisme. Nos journaux s'épuisent à nous répéter qu'en dépit des analogies, le terrorisme arabe n'est pas la même chose que la « résistance ». Laissons cette discussion. Ce qui est certain, en tous cas, c'est que notre régime se réclame par essence d'une conception « libérale » qu'il oppose aux conceptions « autoritaires » et qu'à ce titre il s'interdit ou feint de s'interdire l'emploi de certains procédés de lutte. Il prétend même s'être *fondé* en tant que régime sur cette opposition même, c'est son titre essentiel à l'existence politique. Qui ne voit qu'un régime obligé de

respecter hypocritement cette règle fondamentale est paralysé dans toute lutte contre le terrorisme ? Il fait emprisonner ses libéraux, mais en dépit de cela, il est obligé de se grimer en « libéral » parce qu'il a imprudemment usurpé les insignes de la liberté. Il a des camps de concentration, mais il doit les nier. Il frappe parfois au hasard, mais il ne doit pas le voir. Dans l'action de chaque jour, il sait très bien qu'on réprime le terrorisme par la police, les arrestations préventives, les raffles, l'arbitraire, les internements et, hélas, les interrogatoires spéciaux et que cette sale cuisine est imposée par le tricheur qui enlève son uniforme pour déposer des bombes dans les tramways. Il le sait, mais il doit condamner formellement en vertu de ses propres principes la police, l'arbitraire, les rafles, l'internement etc., et, au lieu d'en étendre systématiquement l'usage puisque c'est le meilleur instrument de sa défense, il les limite au contraire, les utilise avec honte, avec effroi et sabote lui-même sa propre défense. Comme la négociation réelle avec les musulmans n'a pas commencé parce qu'elle ne peut pas commencer avec notre régime, ainsi la lutte réelle contre le terrorisme n'a pas commencé non plus pour la même raison. Les actions énergiques qu'il faudrait mener, ce régime ne les mènera jamais, les balayages, les neutralisations massives de grands espaces, enfin tout ce qui est la réplique moderne au terrorisme ne sera jamais utilisé. Le régime ne conçoit que des opérations de police. Il ne se battra jamais parce qu'il ne peut pas se battre, empêtré par son hypocrisie, ses incapables, sa presse, ses progressistes, ses équipes de trahison, prolongeant cette guerre parce que toute faiblesse dépistée prolonge la lutte. Aussi impuissant à l'égard de l'étranger et ayant payé bien gentiment son billet d'entrée à l'O.N.U., fondé son existence de nation bien élevée sur des chimères et des tabous grotesques que nous avons fait semblant de vénérer et qui maintenant vont nous tomber sur la tête, de tout leur poids de vieilles poutres sculptées. Ayant si bien mené son affaire depuis douze ans que nous sommes tributaires de tout et que tout geste de révolte et de désobéissance risque de nous exposer à une dramatique capitulation. Pas même capable de faire une expédition punitive en Tunisie, car Bourguiba poussera des hurlements, parlera de l'Ethiopie et réclamera des « sanctions » contre nous, si nous ne laissons pas passer bien gentiment les convois d'armes qu'il organise à notre barbe sur ses pistes. Oui, telle est l'impuissance complète, manifeste du régime, paralysant les efforts des meilleurs, incapable de vues d'avenir et de solutions, barbottant dans l'hypocrisie, le mensonge et l'inconséquence, objet de pitié pour ceux qui ont en-

core des illusions sur nous, objet de mépris pour ceux qui ont déjà vu clair.

Mais est-ce cela *l'agonie ?* Aucun rapport. Il y a des *agonies* qui durent ainsi des années. On perd des provinces, des empires, on est comme la Porte « l'homme malade » du siècle et cela dure indéfiniment jusqu'à ce qu'on se cogne à quelque catastrophe internationale dans laquelle le mourant se trouve bousculé et piétiné, comme le fut l'empire Ottoman, La France, comme la Turquie, peut mettre un siècle à dépérir. Et ce qui est triste, en effet, c'est que nous pouvons bien perdre l'Algérie et toute l'Afrique, le régime n'en mourra pas.

Il n'y a pas d'espoir pour la France, il n'y a aucun moyen de sortir de nos difficultés présentes si le régime actuel n'est pas changé fondamentalement. *L'agonie du régime* ne doit pas être une expression vide de sens, employée au hasard des commentaires ; elle doit être un objectif pour les nationalistes français conscients.

Qu'est-ce que contient cette expression ? Tout d'abord elle explique la disqualification et la mise à l'écart des politiciens qui ont créé la situation actuelle. C'est avant tout cette question de *personnel* qui est le signe auquel nous pouvons reconnaître que quelque chose est changé. Les réseaux d'intérêts, de complicité, de silence, de main-mise sur l'Etat, qui nous ont conduits à l'impuissance et à la ruine doivent disparaître. Les hommes des partis et leurs méthodes de gouvernement ont fait faillite : la nation doit en prendre clairement conscience et en tirer les conséquences. C'est le *Système* qui est mis en accusation par l'opinion. En deuxième lieu, les *principes* au nom desquels a été menée cette politique de ruine et de désagrégation doivent être condamnés au même titre que les hommes qui se sont réclamés d'eux. Les nations périssent par l'invasion des idées fausses qui les pénètrent et les paralysent comme un poison. L'esprit de revendication, de haine, de fraude, d'exemption, de privilège, est la maladie endémique sur laquelle s'est établie une démagogie insensée. On a refusé de voir les évidences les plus simples : que le travail est la seule richesse d'une nation, que l'honnêteté est la vertu fondamentale des grands peuples, que chacun doit être récompensé selon les services qu'il rend à la communauté, que l'Etat n'est pas une vache à lait destinée à engraisser tout le monde ou une Providence tutélaire de tous les commerces, mais uniquement un magistrat, un gendarme et un cantonnier dont le travail est de faire des routes, des ports, d'assurer la sécurité et la liberté de tous et non de se mêler de découper le

pot-au-feu dans chaque foyer. En même temps que l'expulsion des profiteurs, ce qui est indispensable c'est d'assurer le règne du bon sens. A cause de tout cela, c'est l'essence même de notre conception de l'Etat qu'il faut réformer. Un régime fondé sur les bulletins de vote de la masse ne peut pas aboutir à autre chose qu'à cette démagogie qui sacrifie perpétuellement l'intérêt de la nation aux réclamations non pas même du peuple mais des politiciens arrivistes qui fabriquent des revendications pour se rendre populaires en les défendant. Au point où nous en sommes, aucun redressement n'est possible sans une politique d'*austérité* qui impose silence à ceux qui vivent du peuple en faisant semblant de le servir. La sagesse et le courage ne sont jamais dans une nation que le lot d'une minorité. C'est cette minorité qu'il faut constituer en guide de l'opinion populaire, car elle seule peut assurer au peuple cette justice à laquelle il aspire, mais qu'une politique démagogique fait fuir éternellement devant lui précisément par les moyens qu'elle prétend employer pour la conquérir.

Il serait bien présomptueux d'affirmer que nous sommes proches de ce résultat. Ce n'est assurément pas cela que veulent dire ceux qui parlent si complaisamment de l'*agonie du régime*. Mais le malaise que traduit l'emploi fréquent de cette expression signifie bien qu'une partie de l'opinion, au moins, sent confusément, sinon les tares profondes du régime, au moins son irrémédiable usure et son impuissance totale devant la situation dramatique qu'il a créée. Les événements ne peuvent qu'accentuer ce sentiment. C'est le terrorisme qui a réveillé l'opinion en Algérie ; c'est le danger et le désordre qui ont créé un état d'esprit nouveau dont le gouvernement lui-même est obligé de tenir compte bien qu'il n'ait pas de représentation officielle. Pour la première fois, la rue pèse sur notre politique. Ne craignons donc pas les revers grâce auxquels approche l'heure du salut. Apprenons à juger les événements en fonction de ce qu'ils apportent à la tâche la plus urgente de toutes, le renversement du système actuel. Une nuée recouvre encore la route par laquelle nous pouvons en sortir. Nous pouvons peu de choses sur les événements. Mais souvenons-nous que, même dans une sphère restreinte, chacun de nous doit penser à deux tâches pratiques qui sont à notre portée : premièrement, ne perdez aucune occasion d'augmenter la haine et le mépris qu'inspirent les politiciens incapables du régime et aidez au développement de l'antiparlementarisme dans le pays ; deuxièmement, faites pression sur tous les milieux influents pour qu'ils exigent le plus

tôt possible les mesures de démentèlement du parti communiste, car il ne faut pas que dans la crise qui peut s'ouvrir un jour, l'ennemi de l'intérieur impose ses solutions. De quoi mourra le régime ? Nous n'en savons rien, et il ne faut pas avoir d'illusions sur la rapidité avec laquelle peut se produire cet écroulement. Mais les lézardes apparaissent. C'est d'abord le *terrorisme* qui, un jour ou l'autre, il n'en faut pas douter, s'implantera dans la métropole, comme il nous a été annoncé. C'est ensuite le mécontement dramatique et le désespoir de la paysannerie qui nous préparent peut-être une *jacquerie moderne* à laquelle il est douteux que le régime ait la force de faire face. Laissons donc le diable porter sa pierre chaque jour. Il s'en charge assez bien.

Maurice BARDÈCHE.

UN ENTRETIEN

avec Jacques BENOIST-MÉCHIN et Michel MASSENET

sur l'Algérie et l'avenir français et européen

Il est des rencontres qui font plaisir parce qu'elles apportent déjà par elles-mêmes une clarification des problèmes.

« Notre peuple est curieux, disait récemment Jacques Benoist-Méchin en parlant du peuple français. On parle souvent de « miracle français » — c'est même devenu une formule presque journalistique. C'est un fait que ce peuple réussit mal les tâches lentes, ardues, méthodiques. Mais tout-à-coup, devant l'obstacle, il a des réveils, des *retours* dont d'autres peuples sont incapables Cela nous laisse une chance devant le problème algérien, mais il faudrait alors que ce sursaut ne tarde pas, car nous sommes vraiment au moment où le couperet va tomber. »

Et Michel Massenet disait de son côté : « Eh bien, je crois qu'il n'y a pas de temps à perdre, qu'il est temps que nous nous retrouvions. Parce qu'enfin des hommes qui sont décidés à comprendre, à ne plus avoir peur des mots et des modes, et à mettre leurs actes en accord avec leur compréhension, il n'y en a pas tant ! Si ce n'est pas maintenant que nous nous retrouvons, ce ne sera jamais. »

Jacques Benoist-Méchin, il n'est pas nécessaire de le présenter, avec son intelligence qui est la vie même, en même temps que l'intuition des êtres et des situations. Michel Massenet, dix-huit ans et gaulliste en 1945, c'est l'auteur de l'admi-

rable petit livre (dont on lira par ailleurs le compte-rendu) : « *Contre-poison ou la morale en Algérie* » qui vient tranquillement de renouveler le problème. Jacques Benoist-Méchin, c'est l'expérience du service aux plus hauts postes de l'Etat, la connaissance des pays arabes et le temps de la réflexion que lui laisse un absurde éloignement des responsabilités. Michel Massenet, c'est le soin d'appliquer, de juger les possibilités au contact des réalités.

La conversation s'engage à bâtons rompus sur quelques thèmes concernant la puissance arabe et les rapports que nous pouvons avoir avec elle.

Michel MASSENET : On peut parfois se demander si tout effort ne vient pas trop tard. Nous nous heurtons à la méfiance d'une grande partie du monde entretenue par une énorme propagande financée par les puissances arabes qui nous sont hostiles. Jacques Soustelle me racontait par exemple, en janvier dernier, la puissance et le nombre des bureaux de propagande arabes qui fonctionnaient au moment des débats de l'O.N.U., le luxe de leurs installations, en face du seul petit service rattaché à l'Ambassade, qui existait de notre côté. Il y a là une disparité écrasante qui est due à l'effort et à l'argent arabes dépensés contre nous. Et je me demandais s'il fallait penser que l'on se heurterait à cette hostilité permanente et, je dirais, installée.

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Tant que nous serons faibles, certainement. Le problème n'est pas celui de leur force, c'est celui de notre faiblesse. Que faisons-nous ? Que leur proposons-nous ? Vous les connaissez, devant une attitude résolue ils changeraient de comportement. Et puis il ne faut pas oublier ceci : malgré la solidarité musulmane, la plupart des chefs des Etats arabes indépendants méprisent les Algériens. Même s'ils ne le disent pas, ils pensent : Quoi, vous ne pouvez pas même imposer votre volonté à des Algériens ! Comment voulez-vous que nous, nous vous respections ? Et chaque fois que j'ai eu, étant en poste, à m'entretenir avec eux du problème algérien, c'est moi qui devais défendre les Algériens, expliquer leurs vrais mérites. Et s'ils ne me disaient pas le fond de leur pensée, je ne leur disais pas non plus la mienne : à savoir que nous sommes en grande partie responsables de l'abaissement du peuple algérien et ça, c'est difficilement pardonnable.

Bernard VORGE : Puisque nous en sommes là, je voudrais préciser maintenant le débat et vous demander d'appliquer tout cela à la politique que l'on pourrait tenir vis-à-vis des deux ailes de l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Michel MASSENET : Je parlerai de la Tunisie que je connais mieux. Voilà ce que j'ai déjà eu l'occasion de proposer. Je pense qu'il nous faut changer totalement notre type de présence militaire en Tunisie. Puisque nous avons reconnu l'indépendance du pays, je donnerais un grand coup de chapeau à cette indépendance. Je concentrerais les unités indispensables dans quelques bases. Je mettrais nos soldats en civil (à *l'américaine*) pour rendre leur présence aussi discrète que possible. Et je ramènerais le gros des troupes sur la frontière algéro-tunisienne, du côté algérien.

Mais à ce moment je leur dirais : Attention ! indépendants mais neutres. La frontière est tracée et vous connaissez le droit international. S'il y a des incursions sur notre territoire nous rétablirons le droit de suite avec tous nos moyens. Nous pourrions ainsi poursuivre les bandes fellagha avec la dernière vigueur. Au lieu de cela, nous montrons notre force en Tunisie et chaque fois qu'une bande passe au repos d'Algérie en Tunisie, nous nous interdisons de franchir la frontière !

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Il faudrait reprendre le problème de plus loin.

On parle d'indépendance ou non de l'Algérie. La question est mal posée. Ce qui est en jeu en réalité c'est l'indépendance de la France. Croyez-moi, je pèse mes mots et si l'indépendance de l'Algérie m'intéresse, j'ai bien le droit en tant que Français, et même le devoir, de m'intéresser avant tout à l'indépendance de la France.

Or l'expédition de Suez, aussi peu souhaitable qu'elle ait pu être, ce coup de clairon calamiteux, aura au moins eu le mérite d'apporter une démonstration éclatante. Elle aura prouvé la dépendance totale de l'Europe à l'égard de puissances extérieures sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle. Nous sommes dans l'ère du pétrole et nous y sommes encore pour au moins vingt-cinq ans. Or, actuellement, nous dépendons totalement en ce domaine de l'Amérique et du Proche et Moyen-Orient Notre vie est suspendue aux livraisons américaines et à deux ou trois tuyaux qui se trouvent dans le désert à la merci dun coup de cisaille. En cas de

conflit, les Etats-Unis, eux-mêmes coupés du Proche et du Moyen-Orient, ne prélèveront pas volontiers sur les réserves de leur hémisphère qui sont à peine suffisantes pour leurs besoins en temps de guerre. Si nous sommes précipités dans une guerre, ce sera par la volonté d'un autre et nous n'en sortirons que par la permission d'un autre. Ni la paix, ni la guerre ne nous appartiennent plus. Nous n'avons pas de « poumon » qui nous soit propre. On nous nourrit à la sonde. Je trouve ça effrayant, et encore plus effrayant que le pays ne s'en aperçoive pas. En décembre dernier, les chauffeurs de taxis l'on touché du doigt, mais ils n'y pensent déjà plus. Et au moment précis où nous nous trouvons devant cette situation dramatique, le pétrole jaillit du Sahara. En quantités énormes. C'est presque trop beau pour y croire. Et pourtant c'est vrai.

Michel MASSENET : Je revois Jacques Soustelle sursauter durant un comité en trouvant dans son courrier une note confirmant la richesse de certains gisements qui dès maintenant valent ceux d'Arabie Séoudite.

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Eh bien moi, je dis que notre indépendance passe par là et que cela vaut la peine qu'on y réfléchisse. Je ne fais confiance à personne pour la garde de sources qui sont celles, si je puis dire, de notre indépendance. On m'a insinué : de toutes manières les pipes-lines ne peuvent passer que par la Tunisie ou la Lybie déjà indépendantes, alors... J'ai voulu savoir ce qui en était. C'est faux. Où passe le train passe le pipe-line ; ce n'est qu'un problème de stations de pompage et le chemin le plus court est le plus avantageux. On nous raconte un tas de choses sur l'Algérie, on affirme que si nous la perdions un ouvrier français sur cinq serait réduit au chômage. C'est de la broutille. On fatigue les gens en leur répétant des arguments insuffisants. *Il n'est pas question de chômage, il est question de savoir si nous voulons vivre ou mourir.* Et quand je vois des gens qui me disent : « la France n'a plus d'avenir », je me dis simplement qu'il n'y a pas d'hommes qui aient la force de lui en imaginer un.

Mais je reviens maintenant à ces deux ailes du Maghreb que je n'ai pas perdues de vue. Je ne me prononcerai pas sur la Tunisie, mais je sais comment cela se passe au Maroc. Je sais ce que l'on apprend aux élèves des Ecoles de Cadres de l'Istiqlal. Quand on leur demande : Qu'est-ce que le colonialisme ? La réponse obligée est : c'est la subvention. Pour eux

la subvention est synonyme de colonialisme ou plus exactement d'impérialisme, car en arabe il n'y a qu'un mot pour exprimer les deux choses. Et l'U.R.S.S. le sait bien, qui leur tient ce langage : « Nous savons ce que vous voulez, des conseillers techniques, des instructeurs pour former des cadres, des usines, du matériel, des armes, mais jamais de subventions. Nous, nous ne sommes pas colonialistes ». C'est comme cela qu'ils pénètrent. Pourquoi n'adopterions-nous pas le même langage ? Vous voulez, Massenet, donner un coup de chapeau à l'indépendance : entièrement d'accord. J'ajouterai même ceci à l'adresse des Tunisiens et des Marocains : « Vous êtes indépendants ! Soit, mais il faut en payer le prix. Nous ne faisons pas de colonialisme, donc pas de subventions ! »

Bernard VORGE : Mais il y a les Français du Maroc et de Tunisie qui ont besoin de notre aide. Vous savez qu'une partie des subventions leur sont remises par le gouvernement chérifien. Pouvons-nous les abandonner ?

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Verser une somme à un gouvernement étranger pour qu'il en reverse 10 % à nos compatriotes me paraît la plus mauvaise forme de soutien possible. Ce n'est pas nous qui subventionnons, nous sommes rançonnés. Il y aurait d'autres moyens d'aider les Français de Tunisie et du Maroc.

En Algérie il faudrait tenir un autre langage. Il faudrait avoir le courage de dire : ici non plus nous ne faisons pas de colonialisme puisque nous sommes chez nous, l'on ne fait pas de colonialisme sur soi-même.

Vous voyez la clé de mon raisonnement : il faut faire sentir, rendre visible une différence entre le centre et les ailes. Cela suppose que l'Algérie — *tout le monde* en Algérie — profite largement, généreusement, sans arrières-pensées, des ressources nouvelles ; qu'il faut reporter sur l'Algérie les sommes économisées aux ailes ; qu'il faut que *toute* la population algérienne participe à l'essor économique suscité par l'exploitation des richesses de l'arrière-pays. Il faut créer des cadres arabes, des cadres inférieurs et moyens pour commencer, mais avec l'intention d'atteindre finalement le plus haut niveau possible, et enlever à l'Algérien musulman l'impression d'être le manœuvre-balai d'une société à laquelle il n'a point de part. Il faut l'initier petit à petit aux tâches industrielles pour les-

quelles, il faut l'avouer, il ne paraît pas toujours très apte. Mais a-t-on fait un effort sincère pour l'y adapter ?

Très vite ainsi apparaîtra la différence entre la solution économique dans l'expansion et la solution politique dans la stagnation. Quand le contraste sera nettement établi entre l'état économique de l'Algérie et celui de ses deux voisins, on verra peu-être alors la Tunisie et le Maroc revenir à nous dans une sorte de ralliement à une prospérité commune. Dans ces conditions, l'association prend un sens. Je serais bien étonné que les arabes ne finissent pas par préférer une coopération fructueuse, tangible, concrète, à une indépendance purement verbale qui risque de les mener à la misère et au chaos.

De nos jours, ce que les esprits demandent, c'est une idéologie *et* des réalisations. Lénine disait : « La Révolution, c'est le socialisme plus l'électrification ». Pourquoi ne dirions-nous pas « l'avenir de l'Algérie, c'est le socialisme plus le pétrole » ? Et pour qu'il y ait les deux, il faut que nous y restions, car si nous nous en allons, il n'y aura plus de socialisme, il n'y aura que des massacres entre races, entre partis et entre clans, et il n'y aura plus non plus de pétrole car les richesses naturelles seront laissées à l'arbitraire de la finance internationale et les musulmans d'Algérie seront frustrés de ce à quoi ils ont légitimement droit, droit que nous seuls sommes à même de protéger.

Bernard VORGE : Je vois ce que vous voulez dire mais les mots sont dangereux. Celui de *socialisme* ne risque-t-il pas de braquer les milieux français d'Algérie.

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Je ne le pense pas. Quand le socialisme prend l'aspect d'une vague revendicatrice, destinée à leur faire « dégorger » des biens « frauduleusement acquis » — ce qui est un outrage à leur courage et à leur travail —, il est naturel qu'ils réagissent, mais il s'agit dans ce cas d'une économie en large expansion et d'une répartition équitable d'un surplus de richesses. Là où il y a de la place pour tout le monde, il faut que tout le monde aie sa place. C'est une La Palissade.

Bernard VORGE : Vu sous cet angle plus large, le problème algérien dépasse évidemment la seule Algérie

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Bien sûr. Il faut revenir à l'idée d'enjeu dont je parlais tout à l'heure. Il s'agit de régler à la fois le problème algérien lui-même, le problème de la métropole (indépendance politique et redressement économique) et enfin le problème de l'Europe en fournissant à celle-ci le poumon dont elle a besoin pour vivre, en devenant des « interlocuteurs valables » et un pôle d'attraction pour les puissances continentales qui commencent à se détourner de nous sous prétexte que nous ne faisons plus le poids. Oh, je ne me fais pas d'illusions, je sais que ce n'est pas facile, une tâche de cette envergure comporte des efforts et des risques. Il ne faut pas les mesurer en eux-mêmes, mais en fonction de l'enjeu.

Michel MASSENET : Vous dites : le problème européen aussi. Je pense tout à fait comme vous sur ce point. Pour ma part, je ne crois pas que la France puisse avoir un rôle honorable dans l'Europe sans l'Afrique, ni comme vous le disiez que l'Europe soit viable sans l'Afrique. J'ai toujours dit : *l'Europe oui, mais l'Europe capitale Alger.*

Bernard VORGE : Tout-à-fait d'accord — et je crois que ce que dit M. Benoist-Méchin recoupe tout-à-fait ce que vous dites, Michel Massenet, dans votre livre sur notre morale vis-à-vis de la population musulmane d'Algérie, lui fournir le pain, la paix et la vraie liberté, la possibilité même de travailler.

Michel MASSENET : Nous sommes à ce point d'accord qu'il n'y aurait plus de discussion possible. Je veux cependant attirer l'attention sur les conditions concrètes de cette politique. Sur les principes, pas de problèmes, mais il nous faut bien partir du réel et pendre les esprits là où ils en sont. Or tout actuellement est si sensibilisé, chargé émotionnellement, qu'il est parfois difficile de prendre le problème par un bout. Les premières tentatives de réforme agraire ont échoué parce que les premiers attributaires de terre ont été assassinés !

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Je sais bien. Il y a d'abord l'hypothèque du terrorisme à lever, tout passe par là. Mais je crois que rien ne résisterait longtemps à l'expérience du mieux-être. Il aurait un pouvoir d'attraction immense.

Michel MASSENET : Je crois ce point très important. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de prétendre à une amélioration

immédiate sur l'ensemble du territoire en même temps. Ce qu'on appelle les zones-pilotes de pacification peuvent et doivent jouer ce rôle de contraste et permettre la comparaison.

Je pars dans quelques jours pour l'Algérie et je me rendrai dans le Sud où mon ami Jean Servier dirige une zone effectivement pacifiée qui présente un grand intérêt. Il était à Arris, capitale des Aurès, à enregistrer des chants berbères pour le Conseil National de la Recherche Scientifique, lorsqu'éclatèrent les premiers coups de feu de la rébellion. Dès ce moment, grâce au contact humain qu'il avait su établir avec la population, il mit au point les méthodes qu'il précisa par la suite. Il applique actuellement, après les avoir adaptées au milieu original dans lequel il se trouve, les théories de Mao-Tsé-Toung sur la guerre psychologique en milieu rural. Ces méthodes vont des moyens doux, très doux, comme l'organisation d'un service social dirigé par deux jeunes filles, anciens membres du F.L.N., à des moyens beaucoup plus énergiques qui reposent sur un psychologie très élaborée. Mais je vous prie de croire que jamais il ne torture, je ne dirai pas « d'abord », mais « ensuite » parce que c'est inefficace.

Bernard VORGE : L'étonnant en effet est que tant de *consciences* crient si fort que la torture est moralement condamnable, comme si cela n'allait pas de soi. Sans doute, elle est d'abord et avant tout moralement condamnable, comme le disait une fois M. Benoist-Méchin, dans une formule où je trouve les moyens d'expression très forts de la vraie pudeur, elle est moralement suprêmement désagréable. Cela en dit beaucoup plus que les cris qui laissent des doutes. Mais la vraie question, quand on ne joue pas les pharisiens, est de savoir si certaines formes de combat la rendent *en fait* inévitables.

Jacques Benoist-Méchin : Or, de ce point de vue, il est avéré qu'elle est en fait inefficace, même nuisible. D'abord parce qu'elle provoque chez l'adversaire une réaction finalement plus forte, plus durable, plus néfaste que les quelques résultats immédiats que l'on peut en attendre. Ensuite parce qu'elle est un aveu d'impuissance. Enfin parce qu'elle développe, qu'elle donne libre cours chez celui qui torture, aux instincts sadiques qui dorment, il faut bien le dire, au corps de l'homme, même de celui qui est normalement un honnête homme — on en a vu des exemples — et que cela a donc un résultat diamétralement opposé à celui que l'on croit, elle grandit la victime et dégrade le bourreau.

Michel MASSENET : Je suis totalement en accord avec vous. Jamais au reste la torture n'a amené une quelconque pacification. Il n'est pas question de cela dans les tentatives des zones-pilotes, je puis vous en assurer.

Je veux aussi dénoncer une autre confusion que l'on tente en ce moment de répandre et qui est le signe d'une grave malhonnêteté intellectuelle, fût-elle involontaire. Cette confusion consiste à confondre la zone-pilote de pacification et la préparation du partage de la terre algérienne entre les deux communautés vivant en symbiose. Or ce n'est pas seulement différent, c'est le *contraire,* l'exact contraire. Le partage est un *abandon* qui laisserait la population musulmane à sa misère. La zone de pacification est au contraire une *offensive* psychologique et humaine en milieu musulman pour montrer ce qu'est la paix française, la vraie paix améliorée, plus consciente, je dirais, des problèmes spécifiques de l'Algérie. L'on doit aussitôt associer dans ces zones la population musulmane au bénéfice du progrès économique et en faire ainsi ces centres de rayonnement et d'attrait dont nous parlions tout à l'heure à une plus grande échelle.

Jacques BENOIST-MÉCHIN : La zone de pacification est en quelque sorte une oasis.

Michel MASSENET : Exactement, l'oasis qui apporte la vie aux alentours et que l'on cherche à développer.

Il n'y aurait peut-être qu'un moyen par ailleurs de parler de partage, c'est dans une sorte de chantage au F.L.N. parce qu'alors la partie abandonnée à la collectivité musulmane tomberait dans un état effroyable, cela n'est que trop certain. Mais je ne crois guère à cette solution parce qu'il faudrait que la population d'origine européenne soit prête à courir les risques d'un Etat d'Israël et à s'imposer la discipline de fer permanente qui a permis la vie de ce dernier. C'est une rude tâche dont elle doit être consciente. D'autre part, ce serait un abandon de concitoyens musulmans, dont il n'y aurait pas lieu d'être spécialement fier.

Bernard VORGE : A ce point de vue, je crois qu'il y a dans tout cela — et vous le dites dans votre livre — une sorte de rénovation de morale civique qui est très importante.

Michel MASSENET : C'est pour moi un aspect de la solution du problème français, auquel faisait allusion M. Benoist-

Méchin. Il y a une morale de l'action et de la création qui nous oblige vis-à-vis de la collectivité musulmane et qui doit nous changer nous-mêmes.

Il y a bien sûr l'autre aspect moral traditionnel des choses qui en est le complément. J'ai été outré par les attentats perpétrés récemment à Alger contre des Musulmans, ces représailles qui tombaient sur des innocents. C'est une réaction de colère et il est bien difficile d'en parler justement de sang-froid. Mais c'est une faute aussi. Et il faut avertir la population d'origine européenne de surveiller ses provocateurs pour que nous puission la défendre ici avec toute l'efficacité possible.

Ceci dit, il faut admettre la très grave et très lourde responsabilité du Conseil Supérieur de la Magistrature. Au 1er janvier 1957, sur 162 condamnations à mort prononcées et déférées au Conseil, 9 exécutions avaient eu lieu, 40 grâces prononcées et 113 dossiers en instance ! Devant un tel vide dans l'exercice du pouvoir, on comprend mieux le désordre. C'est cette absence de prise de responsabilité devant des criminels reconnus qui est la cause directe de la mort d'innocents à Alger. Quand l'anarchie est évidente, les passions se déchaînent.

Bernard VORGE : C'est tout l'aspect politique au sommet que vous évoquez là.

Michel MASSENET : Oui, et cela est très grave.

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Oui, mais pour rester sur le plan de ce qui est possible, je pense qu'il faut créer une autorité indépendante de nos crises ministérielles : une Haute-Autorité pour l'ensemble Algérie-Sahara par exemple, qui serait directement rattachée au Président du Conseil ès qualité. Le Gouverneur assisterait de droit aux Conseils des Ministres mais il se maintiendrait au-delà des crises, cela compenserait largement l'autorité dont le priverait le fait de ne pas appartenir aux Comités des partis.

Michel MASSENET : Il n'y a aucun obstacle technique à cela, c'est une structure très facile à mettre sur pied.

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Et je crois que cela pourrait avoir, en créant une nouvelle conception du pouvoir, une bienfaisante influence au-delà de son strict domaine d'application, introduire des conceptions politiques nouvelles.

Michel MASSENET : C'est là encore une des issues qui se révèlent possibles à un moment capital où tout peut être également perdu. Dans le domaine de la morale civique, une autre leçon que les Français doivent tirer, c'est de renoncer, sous peine de ne plus exister, à être d'accord avec le mond entier à leur propre détriment. Cette nostalgie d'un accord universel est une grave maladie de l'âme.

Jacques BENOIST-MÉCHIN : Cela me rappelle Bernanos disant que les Français étaient devenus des moutons qui se mangeaient la laine sur leur propre dos. On peut y repenser alors qu'il y a tant de travaux réels à réaliser.

Bernard VORGE : Vous citez, Michel Massenet, ce mot selon lequel il était plus difficile encore de modifier le régime que de sauver l'Algérie. Tâchons d'abord de sauver l'Algérie avec les instruments que nous avons et, peut-être en effet, beaucoup d'autres choses nous seront données par surcroît.

La France examine le fond de son porte-monnaie

Le 21 mai 1957, jour de la chute du premier ministère Mollet, la France a publié ses comptes. Pour certains parlementaires qui savent lire les chiffres, il y eut peut-être relation de cause à effet, bien que la presse ait été assez discrète dans la publication du bilan national.

Au 31 décembre 1956 :

La dette publique de l'Etat atteignait le chiffre-record de 6.366,8 milliards (en augmentation de 612,3 milliards sur la dette au 31 décembre 1955) ;

la dette intérieure non exigible : 4.811,6 milliards (contre 4.244,8 au 31-12-55) ;

la dette intérieure exigible : 601,4 milliards (contre 482,3 au 31-12-55) ;

la dette extérieure non exigible : 794,6 milliards (contre 834,4 au 31-12-55) ;

la dette extérieure exigible : 159 milliards (contre 192,8 au 31-12-55).

La dette intérieure totale s'est donc accrue de 685,9 milliards tandis que la dette extérieure ne diminuait que de 73,5 milliards.

Les encaisses du Trésor qui s'élevaient à 151,5 milliards, au 31-12-55, ne se chiffraient plus qu'à 123,5 milliards au 31 décembre 1956.

***

Pour 1956, le total des recettes s'est élevé à 3.377,8 milliards et les dépenses à 4.642,8 milliards. Déficit net : 765 milliards.

En 1956, le fisc a encaissé 484,2 milliards de plus qu'en 1955 (en 1955, l'effort fiscal était déjà de 151,6 milliards supérieur à 1954).

Etant donné les chiffres officiels qui précèdent, à combien se montent *RÉELLEMENT* les dépenses du ministère Guy Mollet pendant l'année 1956 ?

Dépenses : 4.642,8 milliards + 685,9 milliards (augmentation de la dette intérieure) — 73,5 milliards (de la dette extérieure remboursés) = 5.255,2 milliards.

Déficit réel : 5.255,2 milliards — 3.377,8 = 1.877,4 milliards.

Pour obtenir un ordre évaluatif, il faut tenir compte qu'en 1956, les contribuables ont versé 484,2 milliards de plus que l'année précédente, soit : 1.877,4 + 484,2 = 2.361,6 milliards.

Ces 2.361,6 milliards représentent les dépenses supplémentaires, en un an, du gouvernement à direction socialiste.

⁂

Il fallait faire ressortir ces chiffres pour mieux mettre en valeur le slogan politique selon lequel la guerre d'Algérie (dépenses inscrites pour 378 milliards dans le collectif constituait la raison du déficit budgétaire ; paravent un peu faible devant l'éloquence des chiffres officiels.

⁂

La dette publique de l'Etat est (officiellement) de 6.366,8 milliards !

Autrement dit, la France vit sur un revenu mangé plus d'un an à l'avance.

A combien se monte la dette *privée*, c'est-à-dire les avances de la Banque de France ou les autres combinaisons non inscrites dans la comptabilité publique ?

⁂

La ligne « devises » a disparu des bilans hebdomadaires.

Fin mai, le stock d'or n'était plus chiffré qu'à 300 milliards.

⁂

Un homme, un seul, le sénateur Marcel Pellenc, contre vents et marées, sans pouvoir se faire écouter des gouvernants et de ses collègues malgré son titre de rapporteur de la Commission des Finances du Conseil de la République, n'a cessé de crier « casse-cou » en dénonçant la « cavalerie » budgétaire, les trucages de la comptabilité publique, la gabegie des entreprises nationalisées dont il établit le bilan déficitaire à 211,5 milliards pour l'année 1956.

A noter que ces entreprises donnaient de « scandaleux bénéfices » (comme écrivaient les journaux dits de gauche) lorsqu'elles appartenaient au secteur privé.

Si les avis de M. Marcel Pellenc ne furent pas entendus ou furent sciemment étouffés c'est que l'Assemblée Nationale avait mauvaise conscience et *savait* qu'elle conduisait le pays à la ruine en abusant inconsidérément de la bourse des contribuables.

⁂

Dette de la France : 6.366,8 milliards.

Dépenses supplémentaires d'un gouvernement à direction socialiste en un an : 2.361,6 milliards.

Plus la dette s'accroît, plus l'on dépense. N'importe quel imbécile est capable de gérer ainsi son porte-monnaie. Le jeu de colin-maillard devient la faillite d'un régime.

Malheureusement, le désordre financier amène généralement le désordre social. Vous verrez les responsables de la gabegie budgétaire prendre la tête des mécontents... à l'instar des anciens vichyssois devenus des cracks diplômés de la résistance ! Le régime se défendra ! Et les électeurs paieront, ce sera justice puisqu'ils ne savent pas voter.

Pierre NAVARRE.

Petite chronique new-yorkaise

Bien entendu, la « grande » presse européenne s'est montrée infâme, comme à l'ordinaire, à la mort du sénateur Joseph R. McCarthy, début mai dernier. Les journaux du Système à Paris et une presse londonienne asservie, marchant dans les pas de la « Pravda », traitèrent une dernière fois celui qui fut l'un des artisans du réveil politique américain en cet après-guerre de tous les noms. Une feuille, telle que le « Daily Sketch », qui se prétend à tort conservatrice, qualifia McCarthy d' « homme le plus haï du monde ». Voilà qui aura fait plaisir à Khrouchtchev, Joukov, Serov, Kadar, et autres bourreaux du peuple hongrois !

La presse américaine, pour sa part, ne s'est pas toujours montrée très honnête dans ses notices nécrologiques sur le célèbre sénateur du Wisconsin, mais elle eut, du « *Baltimore Sun* » au « *Washington Post* », en passant par le « *New-York Herald Tribune* » — tous organes opposés à ce que l'on appelle le « McCarthyisme » — le courage de publier des dizaines de lettres de lecteurs favorables à celui qui venait si brutalement, et trop tôt, beaucoup trop tôt (quand on songe à certains politiciens increvables !) d'être retiré de la vie politique américaine.

Il faut se souvenir que dix millions au moins de bons Américains protestèrent quand le Sénat infligea, en 1954, à Joe McCarthy un blâme qu'il regrette aujourd'hui. Il faut se dire aussi qu'il n'y a pas dans la presse américaine que des Stewart Alsop, des Walter Lippmann, des Drew Pearson, commentateurs le plus souvent cités chez nous parce que leurs vues correspondent le plus souvent à ceux qui dominent les parlements pourris d'Europe, mais qu'il se trouve aussi un George E. Sokolsky, un David Lawrence, sans parler de l'admirable équipe de « *National Review* » dont James Burnham est un des plus beaux fleurons.

Parmi des douzaines de lettres de lecteurs, reproduites dans la presse quotidienne du Nouveau Monde, retenons par exem-

ple celle de Irving P. Schwartz, parue dans les colonnes du « Herald Tribune » de New-York » : « J'ai été profondément attristé et choqué d'apprendre la mort soudaine de Joe McCarthy. Sa vie fut courte, mais ses efforts pour maintenir l'Amérique libre ne seront jamais oubliés. Il fut le sénateur qui, seul, réveilla une nation endormie devant la menace du communisme, notamment dans le gouvernement fédéral. De même que sa vie fut brève, de même son éloge doit-il être bref. Qu'il me suffise de dire que ceux d'entre nous qui eurent le plaisir et le privilège de connaître Joe, de concert avec ses millions de partisans, réalisent que rien n'était plus important pour lui que son amour d'une Amérique libre — libre de la corruption et des factions totalitaires qui cherchent à miner la République. Le Congrès a perdu un grand législateur et la Nation l'un des plus grands Américains de ce temps ».

D'autres lecteurs rangèrent d'emblée McCarthy dans la série des Abraham Lincoln et des Théodore Roosevelt. Partout, en tous les cas, son courage, sa sincérité, son immense talent oratoire ont été reconnus, loués, vantés. Il n'y a eu, en Amérique, que le piteux Dean Acheson pour se tenir coi. En général, tous les hommes politiques du Nouveau Monde, et parmi eux certains des plus durs adversaires du sénateur du Wisconsin, exprimèrent des regrets de voir partir si tôt celui qui eut l'audace magnifique de braver à la fois Truman et Eisenhower, sans parler de sa sensationnelle démolition des mythes rooseveltiens !

Peu avant d'être frappé par une maladie qui pardonne rarement, Joseph R. McCarthy mettait au point un important livre sur les Comités d'enquête du Congrès. Il réunissait également un important matériel pour un autre ouvrage qui devait traiter « du communisme et de la subversion en politique ». Tous ceux qui ont lu avec enthousiasme « *America's retreat from victory* » et « *McCartyism the fight for America* », qui portent la signature du sénateur du Wisconsin, seront heureux d'apprendre que le volume sur les Comités d'enquête du Congrès, au moins, doit paraître prochainement en librairie, grâce à l'aide que lui apportent le sénateur Karl Mundt, fidèle ami de McCarthy, et son ancien assistant administratif Ray Kiermas.

A la mort de McCarthy, un quotidien local de Floride reproduisit une interview du sénateur, réalisée en 1954 par deux reporters de l'Associated Press. Ces deux derniers posèrent notamment cette question générale . « Vos critiques vous accusent de diviser la nation et de provoquer en Amérique peur

et confusion. Qu'en pensez-vous ? » McCarthy répondit simplement : « Je pense que nous créons une peur considérable chez les communistes. Personne d'autre ne devrait craindre notre volonté de sortir les communistes de l'Etat et des autres postes qu'ils occupent dans la nation ! »

♣

L'O. N. U., à New-York, est un affreux panier de crabes dont se dégoûtent les meilleurs Américains, à l'exception naturellement de M. Eisenhower dont la pensée pacifiste et parfois mondialiste — sait-on qu'à l'origine le Président était un obscur officier « découvert » par F. D. Roosevelt ? — s'élabore entre l'immense gratte-ciel en forme de cube qui, face à l'East river, sert de somptueux siège aux Nations dites Unies, et les terrains de golf de Pennsylvanie.

Un affreux panier de crabes et une sorte de Soho dont Disraëli disait qu'il est « un perchoir pour tous les oiseaux ». On a ainsi appris que le père du jeune « musicien », Gian Piero Piccioni, accusé d'homicide dans l'affaire Montesi, Attilio Piccioni, ancien vice-président et ancien ministre des affaires étrangères d'Italie, qui dut démissionner lorsqu'éclata le scandale dans lequel son fils est impliqué, occupe aujourd'hui le poste de chef de la délégation italienne à l'O. N. U.,...

♣

Le sous-comité de sécurité du Sénat vient d'établir définitivement que c'est « l'appareil communiste clandestin » de Harry Dexter Weiss dit White qui provoqua la destruction économique de la Chine nationaliste. Le sous-comité confirme de la sorte tout ce qu'écrivit courageusement, et le premier, John T. Flynn voici quelques années.

White, ancien assistant au Secrétaire du Trésor, fut accusé d'être un espion communiste par Elizabeth Bentley et Whittaker Chambers. Il mourut en 1948, alors que se déroulait l'enquête de la commission d'investigation du Congrès.

Le rapport que vient de publier le sous-comité indique que le Secrétaire au Trésor Henry Morgenthau Jr. approuva une aide de deux cents millions de dollars en or à la Chine de Tchang en 1943. Or, deux ans plus tard, le gouvernement du généralissime n'avait reçu que vingt-neuf millions. « Il y a indication, lit-on dans ce rapport, que le Secrétaire Morgenthau fut aveuglé par White et ses acolytes ». Parmi ces acolytes, le sous-

comité a identifié trois personnages qui tenaient le rôle de « lieutenant de White » : Frank Coe, Solomon Adler et Irving S. Friedman. Le rapport ajoute que tous les quatre étaient « sympathiques au communistes chinois, lesquels complotaient non seulement la destruction de notre allié, le gouvernement chinois, mais celle de notre propre gouvernement aussi ».

⁂

L'effrayante pénétration communiste dans le gouvernement américain, notamment pendant la guerre, vient encore d'être confirmée par un ex-fonctionnaire du parti à Washingon, Frank Meyer.

Celui-ci a déclaré devant le même sous-comité de sécurité du Sénat que, « durant toute la période du second conflit mondial Franklin D. Roosevelt poursuivit des entretiens politiques avec le leader communiste américain Earl Browder grâce à un intermédiaire ». Cet intermédiaire a été identifié comme étant une dame, Josephine Truslow Adams, un temps professeur à l'école marxiste Jefferson de New-York — fermée tout récemment — et ancienne espionne à la solde des Soviets. La dame Adams fut introduite auprès du Président par sa femme, la très repoussante Eleanor Roosevelt.

L'objet des entretiens Browder-Roosevelt ? « Persuader le Président de la similitude des objectifs soviétiques et américains pour établir un socialisme démocratique ».

A propos encore de Franklin D. Roosevelt, le douzième anniversaire de sa mort a poussé un journaliste, Jonathan Daniels, qui fut un assistant du Président pendant la guerre, à publier quelques photos du « grand homme » prises à l'époque de Yalta, lesquelles furent censurées jusqu'ici. Roosevelt y apparait comme un mort-vivant. C'est ce cadavre qui livra cent millions d'Européens — notamment — aux Soviets. Si ces photos furent censurées, c'est qu'il ne fallait pas montrer au peuple américain que son Président n'était plus qu'une loque, un moribond.

⁂

Une information relevée en bas de page et petits caractères d'un quotidien américain : « Un aide de feu Einstein accusé d'offense à la Cour ». Il s'agit du Dr Otto Nathan, exécuteur testamentaire d'Albert Einstein. Convoqué devant la Chambre des activités non-américaines, il refusa de dire, en

particulier, s'il avait été ou non un membre du parti communiste. On reproche à Nathan également de refuser de répondre si, oui ou non, un affidavit qu'il signa en 1955 était vrai ou faux. Il jurait dans cet affidavit n'avoir jamais été communiste...

L'affaire, en soi, n'a pour nous aucune importance. Ce qu'il convient de relever, c'est que la pénétration, le sabotage, la corruption communistes des et dans les institutions, la politique et l'appareil de Etat en Amérique sont tout de même, depuis quinze ans, curieusement le fait des coreligionnaires de MM. Engels, Marx, Bela Kuhn, Mendès et des époux Rosenber. Ceci ne signifie pas qu'il faille nécessairement établir des généralisations. Mais l'on constate, c'est tout. Et l'on remarque que, dans le même temps, le grand poète Ezra Pound, « fasciste » et « traître antisémite » selon le « *Herald Tribune* », l'auteur des magnifiques « *Cantos* », est enfermé depuis des années dans un asile pour malades mentaux, l'hôpital St-Elisabeth de Washington. Et l'on remarque aussi que le jeune et fougueux John Kasper, disciple de Pound et défenseur de la ségrégation dans les Etats du Sud, court d'ennui en ennui depuis qu'il eut l'audace de prétendre ouvertement que, à son avis, il se trouvait beaucoup trop de coreligionnaires de MM. Morgenthau, White, Einstein et Nathan en train d'agiter les nègres contre les blancs pour mieux ensuite exploiter une situation anarchique et une pagaille raciale !

PIERRE HOFSTETTER.

LA RÉUNION DU CONGRÈS JUIF MONDIAL

LES Juifs d'Amérique ont pendant quelques mois, beaucoup espéré un assouplissement de leurs relations avec les Soviets et une amélioration du sort de leurs coreligionnaires en Russie. Les délégués de plusieurs de leurs associations ont été invités, l'année dernière, à faire un voyage circulaire en U.R.S.S. ; ils y ont été reçus avec des égards d'autant plus marqués que les chefs du régime soviétique étaient moins décidés à prendre d'engagements précis pour l'avenir.

Puis, brusquement, le jour où la politique de la main tendue a pris fin, les Russes ont jeté le masque et interdit l'entrée du pays aux représentants du Congrès Juif Mondial, d'Aguda, de Mizrachi et d'un groupe de rabbins américains. Le 1er février 1957, *The Jewish Chronicle* apprenait que les autorités soviétiques renonçaient à leur attitude « libérale » à l'égard des Juifs de Russie et que le grand séminaire rabbinique de Moscou dont la fondation avait été commentée dans les communautés du monde entier se réduisait à une école de dix-sept élèves, chiffre évidemment assez faible pour convertir les trois millions de Juifs de Russie, car on a « retrouvé », comme par hasard cette année-ci, un million de Juifs et ceux-ci ne sont plus deux millions dans l'aimable pays de M. Krouchtchev, mais bel et bien trois millions, ce qui porterait le total des Juifs du monde entier à 12.920.000 (contre 16.763.000 en 1939).

Le raidissement soviétique alarme le Congrès Juif Mondial et son président, le Dr Nahum Goldmann, est venu d'Amérique prononcer le grand discours qui devait être l'épisode principal de l'Assemblée du Congrès à Londres, à la fin d'avril dernier.

Brillante réunion où vingt et une communautés avaient envoyé des délégués (1).

Ouvrant la session en présence de l'ambassadeur d'Israël,

---

(1) La délégation française était composée du Dr Cahn-Debre, de Dreyfus-Schmidt, député de Belfort, Edmond Fleg, Armand Kaplan, Me David Lambert, avocat à Paris, J. Orfus et du Dr Reich (The Servish Chronicle, 3 mai 1957, p. 5).

la marquise de Reading, présidente de la section britannique, déclara aux Israéliens : « vous avez fait dans l'histoire une marque qui ne sera jamais oubliée. »

Lorsque vint le tour du Dr Nahum Goldmann de prendre la parole, il dit qu'il ne fallait pas laisser dégénérer le conflit israélo- arabe en lutte entre le « peuple juif » et le monde arabe. Malheureusement, a-t-il ajouté, le grand espoir que la campagne du Sinaï ferait admettre aux Etats arabes (surtout à l'Egypte) l'existence d'Israël et les amènerait à négocier avec lui, a été sans lendemain. Cette situation est un grave sujet de préoccupation pour Israël en tant qu'Etat souverain et pour le « peuple juif » dans son ensemble.

Nahum Goldmann fit alors un appel solennel aux Arabes pour leur demander d'accepter le fait accompli et d'entamer des pourparlers directs avec l'Etat juif, un accord intervenu de cette façon étant à la fois plus digne et durable que n'importe quel règlement imposé par les grandes puissances.

Puis, Goldmann passa aux Juifs de Russie, objet principal, ce jour-là, de ces soucis :

« *Nous devons, dit-il, exiger publiquement, avec toute l'influence dont nous disposons, que le mal fait aux trois millions de Juifs de la Russie soviétique soit réparé. Les Juifs doivent jouir des mêmes facilités que les autres minorités nationales et religieuses de l'U.R.S.S. en particulier dans l'organisation de leurs installations et le développement de leur culture. Nous ne renoncerons jamais à ces exigences.* »

Nous sommes convaincus, ajouta-t-il que les Juifs peuvent vivre sous n'importe quel régime, mais ce serait la sévère condamnation d'un système social que l'existence des Juifs y fût rendue impossible par principe. « Nous n'avons jamais accusé le communisme d'être un tel système ; d'autre part, le communisme a toujours proclamé le droit des minorités nationales à conserver leur identité. La constitution soviétique accorde ce droit aux minorités nationales et s'en enorgueillit. Les Soviets reconnaissent officiellement les Juifs comme minorité nationale et la nationalité d'un citoyen juif de l'U.R.S.S. est mentionnée sur son passeport. » En Pologne, en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie (pour ne pas mentionner la Yougoslavie), les Juifs ont leurs organisations communales, leurs institutions rabiniques, leurs théâtres et leur journaux. Il en a été de même en URSS jusqu'en 1930. Depuis la fin du régime stalinien, des mesures de réparations ont été prises à l'égard des diverses minorités, mais les Juifs n'ont pas eu droit à de tels égards. Il est exact que ceux des écrivains juifs qui n'avaient pas été exécutés ont été relâchés et que des dommages ont été payés

aux familles de ceux qui ont été liquidés. Néanmoins, en dehors de l'autorisation de quelques concerts en yiddisch, de la publication du livre de prières et de l'ouverture de la *yeshiva* (séminaire) de Moscou, rien n'a été fait qui permette à la communauté israélite de dire qu'elle jouit des mêmes droits que les autres minorités.

Nahum Goldmann déclara ensuite que le Congrès Juif Mondial ne s'était pas saisi publiquement du problème du Judaïsme russe dans l'espoir que des contacts pourraient être établis avec les dirigeants soviétiques afin d'arriver à une solution équitable. Mais la violente réaction des chefs de l'U.R.S.S. devant la campagne du Sinaï, leurs menaces ouvertes contre l'existence même d'Israël ont rendu impossible l'envoi d'une délégation du Congrès en U.R.S.S. : « A mon avis, dit Goldmann, le moment est aujour'hui venu pour les organisations juives de poser le problème du Judaïsme de l'Europe orientale, celui des soviets en particulier ; l'opinion mondiale doit savoir que nous considérons cette question comme le plus grand problème juif après celui d'Israël »

Il exprima enfin l'espoir que sa génération verrait le jour où un grand nombre de juifs soviétiques seraient autorisés à aller en Israël.

De nombreux délégués demandèrent alors la convocation d'une conférence mondiale pour s'occuper spécialement des Juifs de l'U.R.S.S. et de ses satellites.

Un délégué américain, le professeur Horaukallen, s'efforça de calmer un peu l'excitation de congressistes : leurs cœurs, laissa-t-il entendre, les guideraient plus que leurs têtes. Il convenait de s'informer de l'exacte réalité et de ne pas oublier qu'aux yeux des Russes, le Congrès juif mondial est une organisation cosmopolite.

Pour conclure, la conférence regretta que les Nations Unies n'eussent pas ouvertement pris des mesures pour s'opposer à la destruction de la communauté israélite par le gouvernement égyptien, ni même condamné franchement cette violation flagrante des Droits de l'Homme et des principe inscrits dans leur charte.

Elle exprima la solidarité fraternelle du « Peuple juif » avec l'Etat d'Israël à cette heure historique et promit à Israël son appui total « dans ses efforts pour le maintien de son droit de vivre en paix et en sécurité ». La communauté internationale tout entière devrait encourager l'ouverture de négociations directes entre Israël et ses voisins.

La conférence vota une autre résolution tendant à la création d'un organisme plus largement représentatif de

l'organisation juive mondiale. Le but (qui a déjà reçu un commencement de réalisation) est d'arriver à un arrangement provisoire avec les associations juives qui ne sont pas affiliées au Congrès juif mondial de façon à rendre possible des consultations fréquentes pendant une période d'essai de deux ans. Jusqu'ici, il ne leur a pas été demandé de constituer un organisme permanent, démocratique (l'Alliance et les *B'nai B'rith* sont dirigés par des oligarchies) et muni des pouvoirs nécessaires pour les représenter toutes dans les affaires internationales, mais le Congrès juif mondial estime que c'est dans cette voie que la coopération des groupements juifs trouvera son plein effet.

Sans doute a-t-il raison, mais il lui faudra surmonter encore beaucoup d'ambitions, car l'Alliance Isréalite Universelle et les *B'nai B'rith* ont les mêmes prétentions que lui ; il a fallu un concours de circonstances graves pour que ces associations acceptent de faire partie d'un comité consultatif temporaire dont la direction leur échappe. Elles s'y étaient toujours refusées jusqu'ici et leurs chefs avaient fait comprendre à Nahum Goldmann que son ambition de parler au nom de tous était excessive, d'autant que le Congrès juif mondial ne dissimule pas ses objectifs : il prétend assurer la direction politique et *spirituelle,* de façon à sauver le particularisme juif dans l'avenir et l'unité du « peuple juif » « à l'intérieur et à l'extérieur de l'Etat juif ». Un pareil langage est en contradiction absolue avec la doctrine « assimilationniste » de l'Alliance israélite universelle, en vertu de laquelle les Israélites doivent se fondre, en apparence tout au moins, avec les citoyens des pays qu'ils habitent, sans pour autant renoncer à la culture de leurs traditions religieuses et nationales. Assez inopportunément, le Congrès juif mondial pose la question du « double loyalisme » (envers le pays d'adoption et l'Etat juif) que de nombreux juifs, dans les pays anglo-saxons en particulier, ont repoussé avec plus de fracas que de conviction.

Expliquant son vote, un délégué américain, le Dr Perlzweig, déclara enfin que le Congrès juif mondial ne renonçait pas à la diplomatie avec les dirigeants soviétiques, mais qu'il lui semblait nécessaire de mobiliser l'opinion mondiale pour assurer le succès des pourparlers.

Nous doutons fort que les Soviets se laissent intimider par une campagne de presse et des manifestations publiques, même si elles sont « à l'échelle mondiale ».

En réalité, les Russes font ce qu'ils veulent derrière le rideau de fer sans s'occuper des réactions étrangères possibles. Ils savent parfaitement qu'elles sont inopérantes.

Leur politique est, d'ailleurs, assez déroutante pour les observateurs superficiels.

The Jewish Chronicle (1) apprend de son correspondant à New-York qu'en octobre dernier, Krouchtchev avait ordonné l'intensification de la campagne antisémite en Pologne afin d'éliminer le groupe Gomulka. A son arrivée à Varsovie, Krouchtchev pensait faire arrêter 700 écrivains, fonctionnaires du parti communiste et journalistes juifs. Le prétexte invoqué était de prévenir la livraison du pays aux Américains et aux sionistes.

Gomulka ne se laissa pas impressionner par la véhémence du Russe et refusa de faire un procès à l'ancien vice-président du Conseil de Pologne (Jacob Berman), au chef du département des finances et de l'économie (Hilary Mine) et à Jazek Rozhanski, directeur de la police secrète. Mais devant le danger couru par les 50.000 juifs restant en Pologne, il leur permit d'émigrer sans leur en donner les moyens, car il ne semble pas que les Israélites aient quitté le pays en masse.

Ce n'est pas que Krouchtchev ne veuille plus voir de juifs en Pologne.

Il est, en effet, question de faire revenir en Pologne 200.000 des juifs déportés par les Soviets lors de la première occupation russe (2). 120.000 seraient rapatriés d'ici à la fin de l'année ; ceux qui font leur service militaire ou purgent une peine de prison seraient relâchés immédiatement.

La décision soviétique vise, d'ailleurs, tous les citoyens polonais, quelle que soit leur race ou leur religion. Les deux cents premiers mille juifs seraient des intellectuels, des docteurs, des hommes de loi et des commerçants. Plusieurs milliers seraient déjà arrivés à Varsovie, logés dans des abris provisoires et pourvus de situations dans des coopératives artisanales. Les suivants seraient installés dans des villes de la Pologne occidentale, Varsovie subissant une grande crise du logement. Nous ne doutons pas que ces immigrants n'aient le cerveau bien « lessivé » et qu'ils ne soient de parfaits agents du communisme russe.

---

(1) 17 mai 1957, p. 1.
(1) The Servish Chronicle, 5 avril 1957, p. 1, et 12 avril 1957, p. 40.

Il en sera probablement de même des 150.000 juifs que l'U.R.S.S. laisserait prochainement émigrer en Israël, si nous en croyons *Rivarol*. Cette infiltration massive indiquerait un nouveau changement d'attitude des Russes à l'égard de ce pays.

Il ne serait pas sans causer de nouvelles préoccupations à Nahum Goldmann et aux juifs d'Amérique.

Georges OLLIVIER.

ETUDES

LE MARCHÉ COMMUN (II)

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU MARCHÉ COMMUN

Le marché commun, dans l'esprit de ses promoteurs, doit être plus qu'une simple union douanière ; le nom de Communauté économique européenne qu'ils lui ont finalement donné traduit bien à cet égard leur ambition de faire à long terme de l'Europe des six une véritable unité économique grâce à l'adoption de règles communes en matière de concurrence, à l'harmonisation progressive des législations fiscales et sociales et à l'instauration d'une politique monétaire et commerciale commune.

Les règles de concurrence sont essentiellement caractérisées par la prohibition des ententes, des pratiques de dumping et des aides accordées par les Etats. Elles comportent aussi l'interdiction faite à tout Etat membre de frapper directement ou indirectement les produits en provenance des autres Etats de la communauté d'impositions intérieures supérieures à celles qui frappent directement ou indirectement les produits nationaux similaires ou de nature à protéger indirectement d'autres productions et d'accorder aux produits exportés vers ces Etats des ristournes d'impositions supérieures aux impositions dont ils ont été frappés.

En ce qui concerne les ententes, restent toutefois autorisées celles qui contribuent à améliorer la production ou la distribution des produits ou à promouvoir le progrès économique et technique ; quant aux aides accordées par les Etats, sont considérées comme compatibles avec les principes du marché commun, celles qui sont destinées à favoriser le développement économique des régions dans lesquelles le niveau de vie est anormalement bas et où sévit un grave sous-emploi, celles qui ont pour but de promouvoir la réalisation d'un projet important d'intérêt européen ou de remédier à une perturbation grave de l'économie d'un Etat membre et celles qui sont destinées à faciliter le développement de certaines activités ou de certaines régions économiques.

Mais la dérogation la plus importante au principe de l'interdiction des aides accordées par les Etats est celle qui a été consentie à la France en ce qui concerne son régime actuel d'aide à l'exportation consistant à rembourser aux entreprises exportatrices les charges sociales et fiscales afférentes aux produits exportés. Cette dérogation a été inscrite dans un protocole annexé au traité qui autorise la France à maintenir, tant que sa balance des paiements n'aura pas atteint un équilibre satisfaisant et ses réserves monétaires un niveau suffisant, son régime d'aide à l'exportation.

Le traité stipule que pour assurer le respect des règles de concurrence le conseil des ministres statuant à l'unanimité doit, dans les trois ans suivant son entrée en vigueur, arrêter les règlements et directives utiles et définir en particulier les rôles respectifs de la Commission et de la Cour de Justice mais il est très imprécis, sans doute par prudence, sur les sanctions qui peuvent être appliquées en cas d'infraction.

Un rôle essentiel a été dévolu au conseil des ministres de la communauté en matière d'harmonisation des législations fiscales et sociales.

Dans un souci évident de respecter les souverainetés nationales, le traité prévoit qu'en cette matière, **les dépenses doivent toujours être prises à l'unanimité.**

Les dispositions du traité sont très imprécises, quant aux points sur lesquels doit s'effectuer le rapprochement des régimes sociaux. Cette imprécision s'explique sans doute par les réticences de certains de nos partenaires à aligner leur politique sociale en matière de salaires, de sécurité sociale et d'allocations familiales sur les politiques les plus avancées, celle de la France et de la Belgique, ce qui pourtant est indispensable si l'on veut éviter de fausser la concurrence par le maintien de l'actuelle disparité des charges sociales.

Toutefois, nos négociateurs ont obtenu de nos partenaires un engagement formel, inscrit à l'article 119 du traité d'appliquer d'ici l'expiration de la première étape le principe de l'égalité des salaires masculins et féminins, principe que, notons-le en passant, ils devraient appliquer depuis plusieurs années déjà en vertu des conventions signées par eux au sein de l'Organisation internationale du travail.

En outre, le protocole annexe relatif à la France dont nous avons parlé plus haut, prévoit, mais il ne contient aucun engagement formel de leur part, il formule seulement l'espoir que le fonctionnement du marché commun le leur permettra, que nos partenaires adopteront au cours de la première étape le régime de rémunération des heures supplémentaires existant actuellement en France.

Au cas où ils ne répondraient pas au vœu formulé par le traité, la commission serait tenue d'autoriser la France à prendre des mesures de sauvegarde pour compenser l'inégalité des charges et rétablir par conséquent l'égalité des chances.

L'instauration d'une politique économique commune suppose la coordination des politiques de conjoncture, des politiques monétaires et des politiques commerciales. Il était évidemment difficile aux auteurs du traité, étant donné leur souci de ne pas donner au marché commun un caractère supra-national trop marqué, d'énoncer plus que des principes très généraux. Ils ont donc seulement prévu, tout au moins pour la période transitoire, un régime de consultations réciproques et de collaboration entre les membres de la communauté particulièrement en matière de politique monétaire, grâce à la constitution d'un comité monétaire. Ce comité n'a évidemment qu'un caractère consultatif puisque chaque Etat conserve sa monnaie avec une couverture distincte et reste maître d'en fixer le taux de change ; mais le traité a prévu un **concours mutuel,** après consultation du comité, en cas de difficultés graves dans la balance des paiements d'un Etat membre provenant soit du déséquilibre global de cette balance, soit de la nature des devises dont il dispose, si ces difficultés sont susceptibles de compromettre le fonctionnement du marché commun. Ce concours mutuel peut consister, soit dans l'octroi de crédits par les Etats membres, soit dans une action concertée auprès des organisations internationales telles par exemple que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

En ce qui concerne la politique commerciale de la communauté, le traité prévoit qu'elle ne reposera sur des principes uniformes qu'à l'expiration de la période de transition. C'est seulement en effet au terme de cette période que l'harmonisation des systèmes économiques et sociaux fera de l'Europe des six une véritable unité économique.

Les accords commerciaux seront alors négociés par la commission européenne et conclus par le conseil des ministres, statuant à la majorité qualifiée, au nom de la Communauté économique européenne.

Dans l'instauration de cette politique commune, la Banque européenne d'investissements créée par le traité doit, dans l'esprit de ses auteurs, jouer un rôle très important. Elle a principalement pour but d'éviter que le marché commun ne favorise trop les régions déjà industrialisées ; elle devra donc animer les régions sous-développées et aider à la modernisation et à la conversion des entreprises. Son intervention peut avoir une importance capitale pour la réanimation économique et la mise en valeur de la zone méditerranéenne.

II. LA FRANCE ET L'EUROPE DEVANT LE MARCHÉ COMMUN

Ayant exposé les dispositions essentielles du traité instituant la Communauté économique européenne, nous essaierons maintenant, après avoir examiné les critiques qu'il a suscitées, de porter sur lui un jugement en fonction des principes qui l'inspirent et des perspectives qu'il peut ouvrir à la France et à l'Europe.

***

Sauf en Italie où l'on fonde de grands espoirs sur le marché commun pour mettre en valeur le **mezzogiorno** et réduire le chômage grâce à la création d'un marché libre des capitaux et des travailleurs, le traité a soulevé dans tous les pays signataires des objections et des critiques très diverses et parfois contradictoires.

Cela n'est pas surprenant car, associant des pays dont les problèmes économiques se posent actuellement en termes différents et dont les législations sociales ne sont pas identiques, il ne pouvait être qu'un compromis entre les points de vue souvent opposés de ses négociateurs auxquels il ne pouvait donner satisfaction sur tous les points.

En outre bien que le souci de ses auteurs ait été de respecter le plus possible la souveraineté des Etats membres de la future communauté : 1°) en les laissant maîtres de leurs politiques sociales, fiscales et monétaires dont ils ont seulement prévu l'harmonisation et non l'unification, ce qui eut été pourtant souhaitable ; 2°) en adoptant, tout au moins pour la période transitoire, la règle de l'unanimité pour les décisions les plus importantes du conseil des ministres ; 3°) en réduisant au minimum compatible avec les principes et le fonctionnement d'une union douanière les restrictions à l'autonomie de chacun d'eux, le traité n'en entraînera pas moins pour ses signataires, à l'expiration de la période transitoire, une aliénation totale de cette souveraineté en ce qui concerne leurs relations commerciales avec les pays tiers.

En effet, d'une part l'institution du tarif douanier commun les privera du droit de fixer de manière autonome les droits applicables à leurs importations en provenance des pays tiers, d'autre part la politique commune en matière de commerce extérieur se traduira pour chacun d'eux par la perte de sa liberté en matière d'accords commerciaux avec les pays tiers puisque ces accords seront alors conclus au nom de la communauté économique européenne par le conseil des ministres agissant à la majorité.

Une telle perspective, conséquence naturelle du traité, est évidemment de nature à susciter l'opposition des adversaires les plus intransigeants de toute organisation européenne supranationale.

Enfin les transformations profondes que le fonctionnement du marché commun opérera vraisemblablement dans les structures économiques des pays qui y participeront et les modifications qu'il fera subir aux actuels courants d'échanges européens et mondiaux ne s'accompliront pas sans difficultés. La suppression des barrières douanières et contingentaires ne s'effectuera pas en effet sans provoquer, dans chaque pays, des crises dans les secteurs industriels et commerciaux les plus vulnérables à la concurrence étrangère. Ces crises condamneront les entreprises « marginales » à la disparition ou à la reconversion, accélèreront la concentration industrielle et provoqueront un chômage qu'on ne pourra résorber que par des reconversions ou des transferts qui soulèveront de difficiles problèmes techniques et humains.

Ces difficultés particulièrement redoutables pour la France qui est avec l'Italie le pays le plus protégé de l'Europe des six et celui où la concentration industrielle atteint le degré le moins élevé ont, il est vrai, été prévues par les auteurs du traité. C'est leur souci de faciliter les adaptations nécessaires et de limiter le plus possible les perturbations économiques et sociales que l'ouverture du marché commun pourrait provoquer qui explique la prudence dont ils ont fait preuve en décidant que l'application du traité serait progressive et en prévoyant les nombreuses clauses de sauvegarde et les dérogations que nous avons signalées dans la première partie de cette étude. Mais alors que ces clauses de sauvegarde et ces dérogations ont été jugées trop nombreuses en Allemagne où on a estimé, non sans raison, que l'esprit du traité inspiré par le libéralisme en apparence le plus rigoureux en est gravement faussé, en France au contraire, les adversaires du marché commun considèrent qu'elles constitueront une protection inefficace contre les périls dont il menace, selon eux, notre économie.

Cette opinion est-elle fondée et le marché commun constituera-t-il un danger ou au contraire, comme l'affirment ses partisans un facteur décisif de progrès et de prospérité pour l'économie française, c'est la question à laquelle il est indispensable de donner une réponse.

Nous pensons en effet que, si convaincu que l'on soit de la nécessité plus urgente que jamais de construire une communauté européenne indépendante dont l'ouverture d'un marché commun est l'une des conditions nécessaires, le traité doit être jugé d'abord par rapport aux intérêts matériels de la France et ensuite seulement par rapport aux perspectives qu'il peut ouvrir à la réalisation de l'unité politique de l'Europe.

Comme l'écrivait au lendemain de la signature du traité M. Robert Marjolin « le marché commun n'est pas une question d'idéologie... le désir d'unifier l'Europe peut tout au plus créer un préjugé favorable pour une proposition comme celle devant laquelle nous sommes placés. Il n'est pas suffisant pour entraîner l'approbation ».

Le marché commun étant une question technique il s'agit donc pour nous d'apprécier s'il constitue, tel qu'il nous est présenté, le meilleur moyen de réaliser l'union économique de l'Europe sans causer de graves dommages à l'économie française puisque l'union européenne telle que nous l'avons toujours conçue, c'est-à-dire une communauté des nations européennes ne saurait être réalisée au prix de la déchéance politique et économique d'aucune d'elles.

Examinons donc les objections qu'il a soulevées et les critiques dont ses modalités ont été l'objet de la part de ses adversaires français.

On peut, pour l'essentiel, les résumer ainsi :

1°) La ratification du traité est demandée au moment même où le déficit de notre commerce extérieur atteint un niveau alarmant (de 250 à 300 milliards pour 1956). Ce déficit sera aggravé par l'ouverture du marché commun en raison de l'augmentation des importations qu'entraîneront l'élargissement des contingents à l'intérieur du marché commun et les exigences nouvelles que ne manqueront pas de formuler en riposte à celui-ci les pays tiers à destination desquels nous exportons.

Il est au surplus paradoxal de proposer cette ratification au moment où, en raison de ce déficit et de notre pénurie de devises on envisage la suspension de la libération des échanges résultant des engagements pris vis-à-vis de l'O.E.C.E.

2°) En raison de la disparité existant entre les prix de revient industriels français et ceux de nos futurs partenaires, disparité due essentiellement à l'inégalité des charges sociales et fiscales, la production française n'est pas actuellement concurrentielle. La mise en œuvre du marché commun sera d'autant plus dangereuse pour elle que les clauses du traité concernant l'harmonisation des charges sociales et fiscales sont insuffisantes et qu'aucun parallélisme n'a été établi par lui entre l'abolition des barrières douanières et contingentaires et la suppression de cette disparité.

Nous ne pourrons finalement y porter remède que par la dévaluation, car nous ne pourrons utiliser indéfiniment les correctifs monétaires (taxe compensatrice à l'importation, aide à l'exportation) dont le traité nous a consenti le maintien provisoire.

3°) La mise en vigueur du tarif douanier commun extérieur se traduira pour la France par une diminution de sa protection douanière à l'égard des produits en provenance des pays tiers et accroîtra par conséquent encore pour notre économie la

pression de la concurrence résultant du marché commun. On aurait dû instituer le tarif le plus élevé possible compatible avec les règles du G.A.T.T. pour faire du marché commun une puissante unité économique capable de s'imposer vis à vis des deux grands pays très protégés que sont l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

4°) L'application des clauses du traité concernant la libre circulation des travailleurs provoquera une immigration massive de travailleurs italiens en France, et en cas de crise outre-Rhin, de travailleurs allemands d'où résultera une baisse sensible des salaires.

5°) L'association des territoires d'outre-mer au marché commun est une grave erreur. D'une part elle fera perdre un marché préférentiel aux producteurs français sans contre-partie suffisante de la part de nos partenaires en ce qui concerne leur participation aux investissements, d'autre part, étant donné la crise dramatique que traverse actuellement l'Union française et l'incertitude qui pèse sur la nature des liens qui uniront dans l'avenir la métropole à nos territoires africains elle comporte de graves inconvénients politiques. Elle risque enfin de provoquer une immigration massive de travailleurs en provenance des Etats européens où sévit un chômage chronique.

6°) L'absence de l'Angleterre du marché commun ouvre la voie à une hégémonie économique de l'Allemagne sur la future Communauté. Il est d'autant plus inopportun de ratifier le traité que l'Angleterre propose la création d'une zone de libre échange englobant les pays adhérant à l'O.E.C.E. dans laquelle chaque pays conserverait sa liberté de politique commerciale vis à vis des pays tiers et d'où seraient exclus les marchés préférentiels constitués par les territoires d'Outre-Mer.

Avant d'apprécier le bien fondé de ces objections il nous paraît intéressant de noter qu'aucune d'elles ou presque ne touche au principe même du marché commun et ne conteste les avantages que l'on peut attendre de la substitution d'un large marché de 160 millions de consommateurs et de producteurs à la juxtaposition de marchés étroits : accroissement de la production, spécialisation et standardisation des fabrications, abaissement des prix de revient, plein emploi généralisé grâce à une plus grande mobilité de la main-dœuvre, et par suite élévation générale du niveau de vie. Il s'agit d'objections circonstancielles essentiellement motivées par l'inopportunité qu'il y a selon leurs auteurs, d'entrer dans le marché commun étant donné la situation actuelle des finances et de l'économie françaises et l'incertitude qui pèse actuellement sur l'avenir politique de nos territoires d'outre-mer.

Une seule objection paraît dirigée contre le principe du marché commun, c'est celle qui, alléguant l'absence de la Grande-Bretagne, oppose au marché commun le projet britannique de zone de libre échange considéré comme préférable en

raison de ce qu'il ne porterait aucune atteinte à la souveraineté de chaque Etat membre en ce qui concerne sa politique commerciale à l'égard des Etats tiers.

Nous signalerons toutefois, « pour mémoire », qu'on a parfois, ici et là mis en doute les avantages d'un marché élargi en invoquant les exemples de la Suisse et de la Suède, exemples peu probants puisque, comme le remarquait justement M. Maurice Faure, il s'agit de pays auxquels non seulement leur neutralité a évité les ruines de deux guerres successives, mais qui ont vu leur économie sortir renforcée des conflits et dont le premier tire sa prospérité en grande partie de son rôle de banquier international, tandis que le second bénéficie largement des échanges Est-ouest et des revenus de richesses minières importantes.

Le caractère presque uniquement circonstanciel de ces objections étonne même étant donné qu'elles ont été formulées par des adversaires de la politique « européenne », c'est-à-dire par des gens pour lesquels l'union politique de l'Europe n'étant pas désirable, le fait que l'union économique en est l'indispensable préface ne constituait pas, comme pour les partisans de « l'Europe », une des données essentielles du problème.

Il nous semble en effet que l'on pourrait être tenté d'objecter au marché commun, si l'on n'est pas « européen », que, réunissant des pays dont le degré à peu près semblable d'évolution économique et sociale facilitera sans doute la coexistence au sein d'une union douanière en dépit de certaines disparités des conditions de productivité et de prix de revient, il associera en revanche des économies qui ne sont pas entièrement complémentaires étant toutes caractérisées par une industrialisation très poussée (Allemagne, Belgique), ou en progrès constant (France, Italie).

La comparaison que les défenseurs du traité établissent, pour en souligner les avantages, entre le marché commun et le marché des Etats-Unis ne sera donc valable que si l'Afrique reste étroitement et durablement associée à la communauté économique européenne, auquel cas celle-ci pourra effectivement être comparée aux Etats-Unis du double point de vue de l'équilibre entre les productions industrielle et agricole et de l'importance des richesses énergétiques. Ce n'est au surplus qu'à cette condition que l'Europe des six pourra, comme les Etats-Unis, vivre en économie quasi autarcique.

Ces remarques faites il convient de rechercher maintenant dans quelle mesure ces objections et ces critiques sont justifiées.

A la première objection : le déficit actuel de notre commerce extérieur, on peut répondre que ce déficit a : 1°) deux causes passagères : la mauvaise récolte de 1956 qui nous a obligé à importer des produits agricoles et a diminué dans une proportion correspondante nos exportations et l'affaire de Suez qui a accru nos importations en provenance de la zone

dollar ; leurs effets, spécialement pour la première, sont appelés à disparaître assez rapidement. 2°) Une cause plus profonde et plus durable : l'expansion de la production française depuis dix ans. Cette expansion, comme le notait M. Marjolin, s'est poursuivie d'une manière tout à fait indépendante du mouvement vers la libération des échanges déclenchée par la suppression progressive des contingents dans le cadre de l'O.E.C.E. et qui se poursuivra dans le marché commun. Elle a exigé l'importation de quantités croissantes d'énergie et de matières premières et elle supposait par conséquent, pour être poursuivie dans des conditions saines, une augmentation équivalente de nos exportations agricoles et de produits manufacturés. C'est malheureusement ce qui ne s'est pas produit, d'où la crise actuelle de notre balance des paiements. Notre expansion devrait depuis plusieurs années être financée par l'accroissement de nos exportations ; elle ne s'est, en fait, poursuivie que grâce à l'augmentation continue de nos importations. C'est ce que M. Maurice Lauré appelait récemment de manière frappante : faire de l'expansion à découvert.

Même sans le marché commun, le problème posé par l'équilibre de notre commerce extérieur restera donc entier si nous voulons poursuivre notre expansion. La mise en œuvre du marché commun l'aggravera disent ses adversaires ; c'est oublier que la libération des échanges prévue par le traité s'imposait déjà à nous en raison des engagaments que nous avions souscrits vis à vis de l'O.E.C.E.. Nous pouvions en suspendre l'exécution, comme le prouvent les récentes décisions gouvernementales, rétorquent-ils ; mais le traité a lui aussi prévu la possibilité de mesures de sauvegarde, par exemple un rétablissement provisoire des contingents en cas de crise grave dans la balance des paiements. Ces décisions ne sont donc pas contradictoires avec la politique qui consiste à entrer dans le marché commun qui, au surplus n'entrera en vigueur, si le traité est ratifié avant la fin de l'année, qu'au début de 1959 soit dans dix-huit mois, délai dans lequel on peut espérer que notre balance des comptes se sera améliorée.

Le seconde objection tirée de la disparité des prix de revient industriels français et de ceux de nos futurs partenaires nous paraît plus sérieuse. S'il est très difficile, et les adversaires du traité ne l'ont pas fait, de chiffrer exactement le coût respectif des impôts directs et indirects dans les industries des six pays du marché commun, on a en revanche chiffré celui des charges sociales et l'on peut affirmer que si c'est en Italie, où il convient de signaler que les salaires sont très bas, qu'il est le plus élevé, il est en tous cas beaucoup plus élevé en France qu'en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Il en résulte que le coût de l'heure de travail est, dans la plupart des cas plus élevé en France que dans les autres pays de l'Europe des Six. A l'appui de cette affirmation nous invo-

querons, à titre d'exemple, les résultats d'une enquête concernant l'industrie de l'automobile faite par le congrès international des syndicats ouvriers de l'automobile en 1956.

Cette enquête a révélé que, dans cette industrie, la France est après la Suède le pays européen où le coût de l'heure de travail (salaire brut, y compris majoration pour heures supplémentaires, cotisations patronales de Sécurité Sociale, congés payés, impôts), est le plus élevé et que les charges sociales y atteignent 52 % contre 20 % seulement en Allemagne, 28 % en Belgique et 30 % aux Pays-Bas. S'il atteint 82 % en Italie la moyenne annuelle (convertie en francs suisses au cours du change officiel), des frais de salaires horaires en 1955 n'y est que de 2 f. 25 contre 2 f. 62 en Allemagne, 3 f. 36 en Belgique et 3 f. 60 en France.

Une autre enquête, faite dans l'industrie lainière, a fait ressortir des résultats similaires en ce qui concerne le coût de l'heure de travail et le pourcentage des charges sociales.

Une comparaison établie par la C.E.C.A. des revenus nets des mineurs de fond, Allemands, Belges, Hollandais et Italiens par rapport au revenu net du mineur de fond français a d'autre part fait ressortir une infériorité très sensible des revenus du mineur de fond allemand (80 % pour le mineur marié sans enfants, 68 % pour le mineur marié avec deux enfants, du revenu du mineur français), et une infériorité encore plus sensible des revenus du mineur italien. Seul le mineur belge a un revenu net plus élevé.

Or force est d'admettre que les clauses du traité concernant l'égalisation des charges salariales et sociales sont très imprécises et justifient, dans une certaine mesure, la position de ceux qui réclament leur harmonisation préalable à l'entrée dans le marché commun sous peine de fausser gravement au départ les conditions de la concurrence. On sait que les négociateurs allemands, sous la pression des milieux industriels d'outre-Rhin, s'y sont opposés, soutenant que le marché commun, comme la C.E.C.A., aboutirait certainement à cette égalisation au surplus amorcée par les mesures prises en 1956 et 1957 en Allemagne pour développer les allocations familiales et l'assurance vieillesse (signalons qu'en 1955 les allocations familiales représentaient pour le patronat allemand une charge de 38 milliards de francs, et pour le patronat français une charge de 570 milliards de francs).

Il est regrettable que nos négociateurs n'aient pu surmonter cette opposition et obtenir les engagements formels de nos partenaires d'aligner leurs salaires et leurs prestations sociales sur les nôtres au cours de la période transitoire. Faute de ces engage- commun, d'une diminution des salaires ou des prestations sociales, ou bien nous risquons d'être contraints de dévaluer parce que nos partenaires exigeront la suppression de notre régime d'aide à l'exportation qui nous permet de compenser la disparité de nos prix de revient mais que le traité nous autorise à

maintenir d'une manière seulement provisoire, ou bien nous serons au contraire autorisés à prendre des mesures de sauvegarde ou à bénéficier indéfiniment d'un régime dérogatoire qui ne permettront pas au traité d'atteindre ses objectifs.

Sans doute faut-il admettre que l'inégalité des charges salariales et sociales n'explique pas seule la disparité de nos prix de revient industriels. Le retard considérable de l'industrie française dans le domaine de l'équipement et de la rénovation du matériel y entre pour une part non négligeable. Une statistique du Comité national d'action et d'expansion économique sur les pourcentages comparés du revenu national consacré à la formation du capital en 1955 donnait les résultats suivants : Allemagne de l'Ouest, 23,5 % ; Pays-Bas, 22,8 % ; Italie, 20,3 % ; Belgique, 16,4 % ; France, 16 %. Certes le poids des charges sociales est-il en partie la cause de ce retard dont il faut pourtant trouver le principal motif dans la dispersion de l'industrie française en une multitude d'entreprises trop petites pour financer les investissements indispensables. L'industrie française n'a pas atteint en effet le même degré de concentration que les industries allemande et même italienne. Pour en donner une idée, nous citerons deux chiffres extrêmes, fournis par des statistiques récentes : les entreprises groupant moins de 50 salariés atteignent 26 % en France, 21 % en Italie, 14 % seulement en Allemagne ; les entreprises groupant plus de 1.000 salariés représentent 43 % en Allemagne, 36 % en Italie et 21 % seulement en France.

Le Marché Commun, en éliminant les entreprises marginales et en rendant nécessaire la concentration industrielle peut avoir à cet égard un effet salutaire pour l'économie française qu'oublient de signaler ses adversaires.

A la troisième objection : Le tarif douanier commun diminuera notre protection douanière à l'égard des pays tiers, on peut répondre qu'en effet telle sera bien la conséquence de ce tarif mais qu'il était d'une part difficile d'établir un tarif commun qui n'ait pour base la moyenne arithmétique des droits appliqués dans les quatre territoires douaniers dont la réunion formera le Marché Commun, et qu'il était nécessaire d'autre part de tenir compte des règles du GATT (1). Il fallait en effet concilier ces règles avec la création d'une union douanière instaurant un régime préférentiel dont la conséquence est une discrimination tarifaire à l'égard des pays qui n'en font pas partie. Certes, l'article 24 du GATT permet de faire exception à la clause de la nation la plus favorisée et ouvre par suite la voie au Marché Commun, encore convenait-il de fixer les droits du tarif douanier commun à un niveau qui n'en accentue pas trop le caractère discriminatoire et ne suscite par suite de vives

(1) Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce international.

protestations de la part des pays dont les exportations sont traditionnellement orientées vers l'Europe. C'est certainement ce qui se serait passé si le tarif douanier commun avait été établi sur la base des droits appliqués par la France.

Il fallait en outre tenir compte de l'opposition allemande, clairement exprimée par M. Erhard dont les préférences pour une zone européenne de libre échange sont connues, à toute forme de protectionnisme, même à l'échelle de l'Europe occidentale, et à une évolution du Marché Commun, qu'en ce qui nous concerne nous croyons souhaitable et possible à condition que l'Afrique tout entière y soit associée, vers une autarcie économique européenne.

Quant au danger d'immigration massive de travailleurs étrangers en France, conséquence de la libre circulation des personnes prévue par le traité, et qui motivait la quatrième objection des adversaires français de ce dernier, ceux-ci nous paraissent, pour plusieurs raisons, en exagérer la gravité :

1°) Le traité ne prévoit le libre déplacement des travailleurs à l'intérieur de la communauté que pour répondre à un emploi effectivement offert.

2°) Il prévoit également l'établissement de mécanismes régulateurs destinés à équilibrer les offres et les demandes d'emploi.

3°) Il y a actuellement, en France, une pénurie, peut-être provisoire, mais réelle, de main-d'œuvre.

4°) L'Italie pourra vraisemblablement, grâce à la mise en route du Mezzogiorno, résorber sur place une part importante de son chômage.

L'association de nos territoires d'Outre-Mer au Marché Commun a rencontré, on le sait, une vive résistance chez nos interlocuteurs, pour des raisons d'ailleurs plus politiques qu'économiques et on peut, dans une certaine mesure, s'étonner, du point de vue français lui-même, de ce que nos négociateurs aient tant insisté pour l'inscrire dans le traité.

En effet, et les adversaires du traité n'ont pas tort sur ce point, cette association aura pour conséquence de faire perdre, au marché de nos territoires d'Outre-Mer, à l'expiration de la période transitoire, le caractère préférentiel qu'il présente actuellement pour la métropole. Or il s'agit d'un marché sur lequel celle-ci vend annuellement pour plus de 500 milliards de francs soit 30 % de nos exportations totales (et non pas 5 % comme le prétend M. Raymond Aron et comme le répète sottement M. Fabre-Luce pour justifier sa thèse selon laquelle « l'Empire n'est pas une affaire »). Il est donc plus important actuellement pour notre économie que le futur Marché Commun, puisque nous n'exportons annuellement chez nos futurs associés, que pour 400 milliards de francs. Sans doute nous avons obtenu en échange de ce sacrifice dont on ne saurait sous-estimer l'importance, l'écoulement préférentiel, sur le Marché Commun, des produits exotiques que le marché français ne peut actuelle-

ment absorber en totalité. Celui-ci absorbe toutefois, soulignons-le, 64 % des exportations d'Outre-Mer. En revanche, nos négociateurs n'ont obtenu, alors que c'était le but essentiel qu'ils s'étaient fixés en demandant l'inclusion des territoires d'Outre-Mer dans le Marché Commun, qu'une participation très modeste de nos futurs associés au financement des investissements nécessaires à leur équipement économique et social. En effet, alors qu'actuellement nos dépenses de souveraineté atteignent annuellement 160 milliards et nos investissements d'origine essentiellement publique 250 milliards de francs, chiffre insuffisant qu'il faudrait porter rapidement à 600 milliards, le Fonds de développement des pays et territoires d'Outre-Mer créé par la convention annexée au traité ne recevra au cours des cinq premières années d'application qu'environ 200 milliards de francs (soit 40 milliards par an), dont 90 % seront certes affectés aux territoires français, mais dont la France devra fournir 35 %. Il est donc non seulement souhaitable mais indispensable qu'au cours des années ultérieures les contributions versées au Fonds soient considérablement augmentées dans l'intérêt même d'une association étroite et féconde de l'Europe et de l'Afrique.

Sans doute l'association des territoires d'Outre-Mer au Marché Commun doit normalement favoriser les investissements privés de capitaux originaires des pays membres de la communauté, et en particulier de capitaux allemands, qui stimuleront à leur tour, on peut l'espérer, les investissements privés de capitaux français dont l'insuffisance explique en grande partie le retard subi par la vise en valeur de nos possessions africaines, mais elle risque d'avoir de graves inconvénients politiques étant donnée la crise que traverse actuellement l'Union Française.

On peut craindre en particulier, et des commentaires récents de la presse allemande justifient cette crainte, que nos associés du Marché Commun qui sont aussi ceux de l'OTAN, n'exercent une pression sur le gouvernement français pour lui imposer une solution du problème algérien qui risque d'être désastreuse pour la population d'origine européenne et par conséquent inacceptable pour les nationalistes français.

Quant à la quatrième objection: l'absence de l'Angleterre du Marché Commun et le risque qu'elle comportera d'une influence prépondérante de l'Allemagne, c'est une nouvelle manifestation du « préalable » anglais que les adversaires de l'Union Européenne avaient déjà opposé au traité de la C.E.D. et elle ne nous paraît pas mériter davantage de considération. Le refus de la Grande-Bretagne de participer à toute organisation européenne, si peu supranationale qu'elle soit et c'est le cas du Marché Commun, est un fait que l'on peut regretter mais que l'on ne peut modifier, et qui ne saurait donc constituer un argument valable pour retarder plus longtemps, si, bien entendu, on

la considère comme nécessaire, la réalisation de l'unité européenne.

Ce n'est pas la proposition de la Grande-Bretagne de créer une zone de libre échange à laquelle elle participerait, qui peut modifier notre opinion à cet égard.

D'abord parce que l'Angleterre n'a fait cette proposition que lorsqu'elle s'est aperçue de ce que les négociations sur le Marché Commun, à l'échec desquelles elle avait fermement cru jusqu'à la conférence de Venise, étaient sur le point d'aboutir, et qu'elle a vu dans le Marché Commun, comme du reste plusieurs autres pays signataires du GATT, une menace pour ses exportations. La zone de libre échange est donc dans l'esprit de ses promoteurs, et ce fait renforce incontestablement l'argumentation de ceux qui estiment que l'Europe se fortifiera en réalisant son unité économique, une parade au Marché Commun.

Ensuite parce qu'elle propose seulement de rattacher cette zone de libre échange au Marché Commun en conservant son régime de préférence impériale.

Certains adversaires français du traité estimant inconciliables les deux projets proposent, on le sait, de substituer au Marché Commun la création d'une zone européenne de libre échange comprenant tous les pays adhérant à l'OECE. Nous considérons cette solution comme aussi inacceptable que la solution transactionnelle proposée par l'Angleterre, dont M. William Pickles, professeur de sciences économiques à l'Université de Londres, avouait sans fard dans un article de la revue Esope qu'elle lui permettrait de gagner sur tous les tableaux.

En effet, une zone de libre échange qui permettrait à la Grande-Bretagne d'accroître ses exportations vers le continent tout en maintenant ses préférences impériales, ferait courir à l'économie française, à moins que nos territoires d'Outre-Mer n'en soient exclus, des risques plus grands que le Marché Commun sans ouvrir en contre partie les perspectives nouvelles que le traité de Rome ouvre à la réalisation de l'union politique de l'Europe.

Ce traité appelle, sans aucun doute, des réserves assez sérieuses non pas sur ses objectifs mais sur certaines de ses modalités ; nous ne croyons pas pourtant que son application menace gravement notre économie comme l'affirment ses adversaires. Elle contient certes des risques mais certains seront bénéfiques. Nous craignons seulement que le jeu des clauses de sauvegarde et le maintien des dérogations qui ont dû y être inscrites sur la demande de la France, en raison de l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés ses négociateurs de parvenir à un accord précis et formel sur l'harmonisation des salaires et des charges sociales, n'entrave sérieusement l'application du traité et ne retarde par suite la réalisation de l'union économique de l'Europe.

La plus sérieuse critique que l'on puisse peut-être adresser finalement à ses négociateurs est de s'être montrés trop respectueux des souverainetés nationales et nous pensons que les représentants du patronat français n'avaient pas tort d'écrire, dans une brochure consacrée par le C.N.P.F. au Marché Commun, qu' « une législation européenne commune dans les domaines monétaire, financier, social, fiscal, économique pourra seule assurer le maintien de l'unité du Marché Commun européen ». C'est assez dire, croyons-nous, que seule l'unité politique de l'Europe pourra garantir un fonctionnement harmonieux du Marché Commun. En effet, poursuivait la brochure du C.N.P.F. « comment espérer que des gouvernements et des parlements restés maîtres de leurs politiques monétaire, économique, fiscale et sociale, ne soient pas amenés à recréer de nouvelles disparités qui nécessiteraient le retour aux protections ? »

Certes l'instauration d'une politique économique commune soulèvera des difficultés, tant en raison des oppositions de doctrines que des oppositions d'intérêts, mais on peut espérer que l'application du traité de Rome, qui l'a formellement prévue en matière de commerce extérieur, en fera très vite apparaître la nécessité dans tous les domaines.

L'Europe que nous proposent les promoteurs du Marché Commun n'est sans doute pas l'Europe dont nous avons exposé et défendu les principes depuis la création de cette revue. C'est une Europe libérale, une Europe mercantile qui risque d'être « L'Europe de la petite guerre économique et des batailles de retardement » dont parlait M. Raymond Boisdé à la veille de la signature du traité. C'est une Europe qui semble croire aux seules vertus de la concurrence et du libre échange. Ce n'est pas une Europe sociale, affranchie des ingérences du capitalisme international, la communauté de travail libérant les travailleurs des conditions d'infériorité qui leur sont encore souvent faites par les régimes actuels et recueillant l'indispensable adhésion populaire, mais elle peut contribuer puissamment à sa naissance et c'est pourquoi nous ne croyons pas possible de lui refuser ici notre vigilante adhésion.

Jacques MAYENNE.

Les Livres du Mois

Les Livres français :

MICHEL MASSENET : « *Contrepoison ou La Morale en Algérie* » (Ed. Grasset).

Voilà un petit livre que tout le monde doit lire d'urgence. Il est clair, il est précis, il aborde les problèmes essentiels, il vient à son heure et il définit une sorte d'attitude de base devant le problème algérien sur laquelle la plus large union doit se faire de façon décisive.

« Décidément, *notre morale n'est pas la leur :* elle nous accule à créer et à imaginer, chaque fois que leurs principes les en dispensent ». Cette phrase indique bien les deux directions du livre : définir une position morale devant la campagne d'Algérie qui soit parfaitement maîtresse d'elle-même en face de la benoite assurance des moralistes professionnels, et — conséquence naturelle de cette morale incarnée — dégager déjà quelques principes d'action qui constituent une manière de programme minimum,

Deux parties dans le livre : leur morale — notre morale. La première comprend l'étude de différentes catégories : les ultras, les idéologues, les belles âmes, les technocrates, les patriotes. La seconde de différentes réalités : le pain, la paix, la liberté. Disons-le tout de suite : tout nous paraît dans ce livre d'une admirable évidence, mais ces évidences, il y a grand courage à les *dégager*. L'auteur parle des devoirs, mais aussi des droits, d'idéal, mais aussi de faits ; et il le fait avec tant de *volonté d'action* qu'il faut bien l'entendre. Il existe quelques Cadillac à Alger ? Sûrement, mais elles ne vont pas toutes dans le même sens. Et elles seraient d'ailleurs les premières à s'accommoder d'une autre tutelle. Confondre quelques grands financiers et le vrai peuple d'origine métropolitaine installé en Algérie depuis parfois huit générations ne peut être que le fruit de la sottise ou de la volonté d'aggraver la situation.

Michel Massenet revient souvent, avec raison, sur ce qui fait l'originalité radicale de la société algérienne, une symbiose profonde de deux communautés ethniques vivant ensemble depuis des générations. Le nombre ,l'ancienneté, l'efficacité, donnent à la population d'origine métropolitaine des droits imprescriptibles. La population musulmane, de son côté, ne peut vivre sans la France : l'auteur le rappelle à propos du pain même. Il parle également de l'émigration sur le continent, moyen actuellement indispensable pour créer des salaires. Mais il rappelle aussi la somme d'actes de courage que cela

représente de la part de cette population, et le devoir de les mieux accueillir que cela crée à la métropole.

En face de ces courageuses vérités, ce n'est même plus de « morale » qu'il faudrait parler à propos des belles âmes de toutes sortes. Car la morale suppose des faits auxquels on se heurte, et auxquels on se heurte en soi ! Cela n'a rien à voir avec le délicieux goût de soi que manifestent ces « justes ».

La seule petite chicane que l'on pourrait chercher à Michel Massenet, c'est de n'être pas entré plus avant dans l'analyse des racines communes aux cinq attitudes qu'il étudie dans sa première partie. Car, enfin, ce ne sont là que cinq variantes d'un même refus de la vie et, en le marquant bien, cela aurait aidé à apercevoir les lignes d'une vraie morale de résurrection. Il entre assez dans certains détails pour avoir pu préciser davantage ce point essentiel.

D'autre part, lorsqu'il écrit : « Les raisons des patriotes sont déjà des raisons morales. Mais sont-elles des raisons de morale ouverte, universelle ? », il nous semble qu'il laisse naître là une certaine confusion. Il y aurait bien à revenir sur la fameuse distinction des morales closes et ouvertes. Celle-ci dépend des situations historiques et des *horizons* réels. Chacun sait que le monde est maintenant clos et que le mondialisme peut être la plus dangereuse des morales closes, tandis que la conscience de l'incarnation *à un endroit* conduit à une compréhension plus réelle et donc plus ouverte.

S'il y avait un nationalisme algérien ? demande Massenet. Cela nous semble le type de la question théorique. Toutes ses descriptions y répondent. Notre droit et nos devoirs ne sont pas inscrits dans les idéologies, mais dans la situation, dans la situation du couple France-Algérie et dans la situation de l'Europe. Et cela, plus nous le saurons clairement, plus nous serons justifiés à poursuivre notre action. Au Maroc et en Tunisie, la situation n'était pas claire, parce que, d'une part, il y avait bien un peuple marocain et un peuple tunisien et une entente possible de nationalisme à nationalisme, mais qu'il y avait d'autre part des données politiques, le centre du Maghreb à protéger et des méthodes de gouvernement effroyables que de toutes manières il fallait combattre. Mais la situation est différente en Algérie, il n'y a pas de peuple algérien en dehors de la symbiose avec la France et l'Europe.

Notre morale doit être une morale fondée sur l'action pour un bien réciproque et dans un ordre plus vaste, celui de l'Europe.

C'est cela qui constitue la véritable *ouverture*, si l'on tient absolument à ce mot.

En face de ces réalités, que pèsent maintenant les notions de Droite et de Gauche ? Cette morale même les fait éclater. Massenet écrit encore : « Le grand danger qui menacera l'Algérie une fois la paix rendue à ce pays tient au fait qu'il se trouvera alors des hommes en foule pour nier l'existence permanente d'un problème algérien. L'on s'y prépare activement dans les milieux de droite... » Il conviendrait de garder sans cesse ces lignes sous les yeux et de les rappeler à Droite comme la vraie morale à Gauche.

Il faut fixer une ligne au-delà de laquelle on ne reculera jamais, dit Massenet. Elle est là. Il faut que chacun le sache et le répète à ses amis européens responsables auprès desquels il a chance de se faire entendre. Tout dépend de là, surtout peut-être la reconnaissance de la vraie morale que nous croyons nécessaire et le travail d'intelligence indispensable auquel nous la jugeons indissolublement liée.

Bernard VORGE.

ROGER PEYREFITTE : « *Chevaliers de Malte* » (Ed. Flammarion).

Une parfaite limpidité d'écriture dissimule, dans le dernier ouvrage, de Roger Peyrefitte, un grand nombre d'ambiguïtés.

Ambiguïté sur la nature même de l'œuvre d'abord : est-ce un travail d'historien ou est-ce un roman ? Dans un admirable petit avant-propos qui vaut son pesant de langage ecclésiastique, l'auteur nous déclare : « Les noms, les dates, les faits, les scènes, les textes cités sont authentiques ». Il s'agirait donc d'un pur travail d'historien portant sur une histoire toute récente, peut-être encore inachevée. On en connaît les grandes lignes. En 1949, le Cardinal Canali, membre du triumvirat qui gouverne au temporel la Cité du Vatican, grand-maître de l'ordre du Saint-Sépulcre, a pris ombrage de la souveraineté de l'ordre de Malte dont il n'est que grand prieur pour la ville de Rome. Il a conçu le grand dessein de le faire rentrer au temporel comme au spirituel sous l'autorité du Saint-Siège. Le grand maître du moment, le Prince Chigi, remplacé après sa mort par un lieutenant intérimaire, le bailli Hercolani, opposent une résistance opiniâtre. Une longue lutte se déroule alors, tantôt fourrée, tantôt violente. Toutes les armes sont bonnes, procès, brefs, intimidations, menaces d'excommunications. Chacun croit l'emporter puis, brusquement, parfois sur une intervention du Pape, la situation se renverse et la lutte reprend. Elle semble s'apaiser lorsque le 24 avril 1955, après diverses concessions, le grand conseil reçoit enfin l'autorisation de procéder à l'élection d'un lieutenant qui, en la personne du bailli Paterno, confirme le caractère international et souverain de l'Ordre. Mais peut-être continue-t-elle puisqu'enfin le grand-maître appelé à succéder au prince Chigi n'est pas encore élu !

C'est là justement la difficulté du travail de l'historien lorsqu'il s'applique à une histoire si récente. Et, de plus, tout ceci ne nous est pas présenté comme une approximation de ce que l'on peut reconstituer, mais avec l'évidence d'une *mise en scène*. On *voit* le Cardinal Canali, dans sa voiture, exposer ses projets à son secrétaire, Mgr Curatola. On voit encore le Cardinal, après son échec, *seul* dans son

bureau, ayant perdu sa perruque, piétiner sa calotte de rage. Mieux encore, le doigt de Dieu qu'est celui du romancier nous *montre* le Cardinal Tisserant *souhaiter* son retour en grâce. Nous nous disons qu'aussi bien informé que soit Peyrefitte, il y a tout de même peut-être la supputation de sa part. Et il y a quelque chose de curieux à voir quelqu'un partir en guerre, même avec un bon bagage d'ironie, sur des affrontements qui n'existent peut-être que dans son imagination. Ce n'est plus Voltaire, c'est Don Quichotte.

Ambiguïté encore du reste sur les sentiments de l'auteur. « Il a dénoncé certaines tares de l'Eglise sans pour autant cesser d'être respectueux à l'égard d'une religion dans laquelle il est né... » fait-il écrire dans le prière d'insérer. L'on ne peut s'empêcher de penser que c'est tout le contraire. Qu'il prend naturellement le style ecclésiastique, qu'il y est à l'aise ! L'on croirait plutôt qu'il dénonce certaines tares, mieux, certains aspects humains du gouvernement de l'Eglise pour le rendre plus proche, plus abordable. L'on sent qu'il aime cette admirable diplomatie, pour ses aspects aigus, pour ses aspects méchants, pour ses aspects féminins... et, qu'il le veuille ou non, qu'il en admire la force : « L'émotion passée, le grand magistère étudia froidement le chirographe », les brusques reprises en main de ses émotions, la lenteur, les ruses, la sensualité de l'intelligence, les masques, oui cette grave comédie italienne, c'est bien Roger Peyrefitte.

Ambiguïté enfin sur ses intentions. Toute la relation des faits, de la *politique* que mène le Vatican à l'égard de l'Ordre de Malte semble reposer sur la dénonciation de la raison d'Etat, sur l'hypocrisie qu'il y a de la part d'une Puissance qui repose avant tout sur la force spirituelle à conduire précisément une *politique*. Or, dans l'avant-propos encore une fois, l'auteur nous dit de son livre qu'il est « un hommage à une religion, défense de l'Occident ». Il paraît qu'il y a là une conception sociologique qui s'oppose aux indignations et aux surenchères dans les réclamations d'une pureté angélique. En fait, Peyrefitte a *choisi* l'Ordre de Malte : il entend ses arguments et seulement ceux-ci. Sa réponse à ceux qui accusent l'Ordre de vendre les nominations est admirable de compréhension et d'intelligence. Une seule fois, à la fin du livre, il met dans la bouche d'un Cardinal anonyme, une défense intelligente de l'attitude du Saint-Siège, mais tout l'ouvrage est fait pour la recouvrir.

Roger Peyrefitte a choisi une minorité et il la défend. C'est bien, mais ce n'est que ça. Il ignore tout de la complexité de la nature même de l'entité dont il traite : l'Etat de l'Eglise. Il a le juste sentiment de l'ambiguité, il n'en a pas la compréhension. En fait ce qu'il fait admirablement, ce sont des rapports d'Ambassadeur : tout y est, le pour et le contre, tout sauf l'essentiel. Et c'est ce qui rend par moment un peu languissante cette longue histoire. On se prend à se demander : pourquoi, mais pourquoi tout cela. Une dimension manque.

Il y a beaucoup de Jules Romains là-dedans : ces personnages imaginaires qui semblent mêlés à des personnages réels, ces longs rapports, cette raison universelle qui explique même les forces spiri-

tuelles ; oui, ce sont les explications de Lengneau sur la Franc-Maçonnerie, mieux les notes de l'Abbé Mionnet sur Merry del Val. On croit parfois relire « Mission à Rome ».

Mais on sourit tout de même en pensant aux braves cœurs, eux bien simples, qui ont cru voir justifier par ce livre leur haine infantile de l'Eglise. Car bien sûr il y a autre chose. Il y a le frémissement, la nervosité propres à Peyrefitte. Il y a surtout le goût de saisir le paradoxe, d'animer les contradictions de la vie et, au fond, de jouer un moment à être les personnages qu'il aime, comme tant de petits garçons qui, dans la cour du collège, ont chevauché le palefroi d'Enguerrand de Marigny ou de Philippe le Bel.

Bernard VORGE.

Les Livres étrangers.

E. Mervil Root : *Collectivism on the Campus* (Devin-Adair, New-York).

Nous nous plaignons quelques fois en France que l'université soit l'un des principaux centres de la propagande marxiste. C'est peut-être encore plus vrai aux Etats-Unis et cela ne laisse pas d'être très inquiétant pour l'avenir, car tant que la menace soviétique subsistera, la force américaine sera indispensable et celle-ci ne gardera son efficacité que si les élites ne sont pas gangrenées par l'enseignement supérieur. Or, depuis une vingtaine d'années sinon plus, les marxistes se sont infiltrés dans les universités et ont engagé la bataille pour la conquête de l'Esprit. Les obstacles tombent devant eux comme des châteaux de carte parce que les amis de la liberté n'ont à leur opposer qu'une vague tradition individualiste qui a cessé d'exalter les petits-fils des pionniers qui, au prix d'efforts oubliés, ont défriché petit à petit les plaines de l'ouest et conquis le territoire des Etats-Unis.

Démontant avec précision l'appareil de la pénétration marxiste dans les universités, le professeur Merril Root déclare nettement que celui-ci ne sera détruit que par des hommes aussi résolus que les marxistes. Les gens d'ordre, comme leurs adversaires, doivent être prêts à mourir pour leur foi.

Certes, la lutte est devenue très difficile : lorsqu'une cellule communiste s'est implantée dans un établissement, il est presque impossible de la déraciner complètement. Elle a attiré des hommes que séduisent son programme revendicatif et ses prétentions sociales, elle a semé la haine et trouve toujours des professeurs ou des élèves pour la défendre et taxer d'espionnage ceux qui veulent entamer la lutte. Aussi, Merril Root estime-t-il que seule une commission parlementaire peut porter le fer rouge : elle convoque les suspects en dehors

de leur milieu ; elle ne risque pas d'être paralysée par les réactions locales et a le pouvoir de faire inculper ceux qui se sont livrés à une activité blâmable ou ont nié avec serment une affiliation certaine à un groupe subversif.

Plus que tout autre, le milieu universitaire américain a, aujourd'hui, donné son adhésion au marxisme : dans un rapport au Congrès de 1953, il a été établi qu'un groupe communiste très agissant, le « groupe pro-4 », de Boston, comptait en moyenne de 20 à 30 professeurs d'université et 6 professeurs de l'enseignement secondaire sur 70 ou 80 membres. Il y a eu jusqu'à 20 professeurs communistes à Harvard et près de quarante au City Collège de l'université de New-York. 1.500 professeurs de l'enseignement supérieur sont affiliés au Parti communiste. C'est déjà beaucoup, mais on ne donne pas le chiffre des crypto-communistes. Matthews, qui avait été bien placé pour le savoir, a écrit que 28 % des chefs de groupes para-communistes étaient des professeurs d'université.

L'action marxiste la plus efficace dans le milieu universitaire est faite par un certain nombre de ligues comme la *Young Communist league*, la *National Student league*, l'*American Student Union*, la *Young Progressive Students of America*. Certaines changent de nom lorsqu'elles sont trop marquées.

Leurs membres fondent des clubs collectivistes : le *Harvard Crimson*, la *Harvard Liberal Union*, dans chacun des centres intéressés. Ces clubs obtiennent sans difficulté l'agrément des autorités, tandis que les organisations de droite, comme la *Harvard Conservative League*, n'obtiennent la charte indispensable que lorsque leurs membres, découragés par les menaces physiques et des mauvais procédés de toutes sortes, n'ont pu s'opposer à des infiltrations marxistes et ne veulent plus réunir des cercles dont ils n'ont plus les moyens d'assurer la direction.

Les murs des universités sont, de même, couverts d'affiches, mais ce sont presque toutes des affiches rouges, les autres n'ayant, pour la plupart, reçu le timbre indispensable à leur apposition. Le consul de Pologne a été autorisé à faire placarder des affiches sur la reconstruction de Varsovie.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, si les professeurs découragent les étudiants d'utiliser certains ouvrages, ceux de Kœstler notamment, et si, dans les bibliothèques, les livres de tendance marxiste se trouvent à de nombreux exemplaires pour que tout le monde puisse les lire, alors que les livres considérés comme « fascistes » ne sont pas exposés ou ne le sont que parcimonieusement.

Les ouvrages de référence, comme l'*Encyclopedia Americana*, l'*Encyclopedia of Social Sciences*, comptent parmi leurs collaborateurs un nombre imposant de rédacteurs communistes qui donnent un caractère pro-soviétique à des œuvres qui ont l'estampille officielle et devraient être révélatrices des plus pures traditions américaines.

Les professeurs qui cherchent à s'opposer à cette propagande risquent les pires mésaventures. Merril Root cite, avec un luxe de dé-

tails impressionnant les exemples de plusieurs d'entre ceux qui, chassés d'une université, n'ont jamais pu se replacer ailleurs. Le plus frappant pour nous, étrangers, est celui de Félix Wittmer qui, après avoir démasqué un général russe qui se faisait passer pour réfugié en Amérique. puis contredit publiquement M. Dean Acheson, a dû abandonner sa chaire et se mettre à écrire des livres pour vivre. Certains, notamment *The Yalta Betrayal,* sont excellents, mais ils n'assurent pas sa subsistance d'une façon aussi certaine et durable que son traitement de professeur.

Il n'est pas jusqu'aux élèves qui ne soient exposés à se voir fermer les portes de leur université. L'aventure la plus étonnante dans ce genre est probablement arrivée à la fille d'un officier du général Mac Arthur, Nancey Fellers, qui avait eu l'audace d'exprimer, dans quelques dissertations, sa croyance en Dieu et son anti-collectivisme. Peut-être le nom de son père était-il pour quelque chose dans la hargne que lui ont témoigné plusieurs professeurs, mais il est certain que le « libéralisme » du Collège Vassar, d'où elle a été chassée, est à sens unique.

C'est ce « libéralisme » qui a fait d'Elisabeth Bentley une communiste pendant ses études à Columbia, une communiste fanatique et qui s'est vue confier les missions d'espionnage les plus importantes jusqu'au jour où ses yeux se sont ouverts. Ecœurée du mal qu'elle avait pu faire, elle s'est jointe à un autre communiste repenti (Whittacker Chambers) et a révélé les secrets les plus graves des organismes soviétiques, les noms de leurs agents et c'est grâce à leurs efforts qu'a pu être démasqué Ager Hiss, directeur des Affaires politiques du Département d'Etat.

Impressionné par des plaintes qui lui venaient de toutes parts, le Congrès a fini par interroger un certain nombre de professeurs. Merril Root a dressé un état, intéressant à plusieurs titres, de ceux qui ont invoqué le 5e amendement à la Constitution pour éviter de répondre à des questions gênantes ou ont reconnu leur affiliation à des organisations subversives. Un certain nombre d'entre eux sont juifs.

Pour conclure, Merril Root conseille aux parents, qui, après tout, font vivre les universités, de ne laisser entrer leurs enfants et de ne payer leurs pensions que dans celles où les recteurs pourront leur garantir que la proportion des professeurs marxistes n'excède pas 50 % et où la liberté de pensée est assurée.

Il n'est pas douteux que si les recteurs sentaient une opposition ferme dans les familles d'élèves, ils seraient bien vite obligés de changer de ton et de reprendre en mains leurs professeurs.

G. O.

Libres propos littéraires

par Albert PARAZ

Les *Histoires Normandes* que R. Cardinne-Petit vient de publier aux « Nouvelles Editions Latines » sont dignes de Maupassant. Pour un Russe ou un Américain, qui ont cinquante ans de retard, ce serait là un compliment.

Pour nos raffinés de la Rive Gauche qui, à moins de vingt-cinq ans, *savent* comme il faut écrire et vous assènent avec une rigueur de machine à calculer leurs idées sur le roman — d'où toute psychologie doit être exclue — écrire comme Maupassant n'est évidemment pas « valable ».

Il me faut donc préciser que c'est tout de même mieux, tout aussi normand, et dépourvu de cette haine démente pour les Allemands qui explique, en partie, l'immense succès des traductions de Maupassant dans les démocraties populaires.

On présente en ce moment un film « *Les Etoiles ne meurent jamais* » où Jeanson nous montre Louis Salou dans *Boule de Suif* en une séquence particulièrement ignoble. Une vieille Normande vient supplier un officier allemand de lui rendre son mari, arrêté comme otage.

— Bon. Ma brave femme, dit le Prussien, on vous le rendra ce soir !

La femme lui baise les mains, éperdue de reconnaissance et s'en va. Aussitôt l'Allemand donne l'ordre de fusiller l'homme et de porter son cadavre à sa femme, comme il l'a promis.

Que Jeanson, qui en 46 avait besoin de se dédouaner, ait écrit ce sketch, cela n'est même pas excusable ! Mais maintenant ! Il a choisi spécialement ce passage qui ne peut servir (et il le sait parfaitement) que la propagande communiste et les ennemis de l'Europe.

R. Cardinne-Petit nous montre, au contraire, dans la première de ses nouvelles : « Herr Militär Artz » un médecin

allemand qui, en occupation à Rouen en 70 sauve la vie d'une mère et de son enfant. Mais la mère, bonne patriote, refusa de remercier le médecin qui l'avait sauvée. Il y avait déjà, en 70, des Français aussi bêtes que les grotesques héros du « Silence de la mer ».

La vérité est tout autre. Ma mère, qui a 91 ans, se rappelle avoir vu dans le Jura l'armée de Bourbaki. Elle fut remplacée par des soldats bavarois qui, elle s'en souvient fort bien, étaient très gentils. Il ne lui vient pas à l'idée qu'il est criminel de le constater.

R. Cardinne-Petit. *Histoires Normandes* (Nouvelles Editions latines).

⁂

Parlons maintenant du livre capital d'Henri Poulaille : *Corneille sous le masque de Molière*, publié chez Grasset.

Je dis tout de suite qu'il ne m'a pas choqué un instant. Je n'y ai rien trouvé à redire et, comme de très rares critiques l'écrivaient à propos de la thèse de Pierre Louys publiée en 1919, je dirai que tout se passe comme s'il avait raison en tout.

Poulaille va plus loin que Louys. Rappelons cette thèse : « Molière ne savait pas écrire, on n'a de lui que deux reçus où il prouve qu'il ne savait pas l'orthographe et, par conséquent, ne pouvait distinguer une rime féminine d'une rime masculine.

« Il n'est donc pas l'auteur de ses pièces, au moins de ses pièces en vers. C'était un entrepreneur de spectacle, il avait à peine le temps d'administrer son théâtre, d'apprendre ses rôles, de faire vivre ses acteurs, costumiers, machinistes. Il a, sous le nom de Poquelin, joué toutes les pièces de Corneille.

« Pour des raisons qu'il n'est pas très difficile d'établir, Corneille a passé un accord avec Poquelin et c'est lui qui a écrit *Don Juan, le Misanthrope, Amphitryon, Tartuffe.*

« On sait déjà qu'il est l'auteur de *Psyché*. Là, personne n'en doute. »

Les « Moliéristes » sont, en 1919, devenus enragés contre Pierre Louys. Ils l'ont couvert de tant de sarcasmes et même de menaces que Pierre Louys a renoncé à poursuivre sa démonstration, mais la graine est semée, elle est en train de lever.

Cette thèse ne me fait en rien considérer Molière comme un personnage négligeable. Bien au contraire, le livre de Poulaille lui restitue enfin une vraisemblance et une humanité dont il était dépourvu.

Mais pourquoi diable Corneille aurait-il subitement accepté de ne plus signer ses œuvres ? On le saura quand on écrira sa biographie comme on n'a pas coutume de le faire, en tenant moins compte de ses écrits que des troubles de l'époque. Nous verrions, à la lumière « de nos proscriptions, de nos guerres civiles » combien la chose est facile à expliquer.

On ne sait pas assez que Corneille a transposé les tumultes de sa propre vie jusque dans *Polyeucte*. Il est lui-même Polyeucte, Pauline est Marie de Lampérière qu'il épousera, Félix est Mathieu de Lampérière.

Il s'agit tout simplement de l'affaire des religieuses possédées de Louviers où Corneille, seul contre tous, risquait le bûcher. Il avait contre lui le Parlement où il siégeait. Quelque temps après, le vicaire Boullay, mêlé à l'affaire, fut brûlé.

Polyeucte est un pamphlet de mille huit cents vers écrits en vingt jours, aussi vite que les pamphlets de Céline. Certains reprochent aujourd'hui à Céline de n'avoir pas écrit d'autres pamphlets. Ceux qui le comprennent peuvent facilement admettre que Corneille ait simulé plusieurs années de silence et se soit exprimé *sous le masque de Molière*.

Ce n'est pas l'acteur Poquelin qui eut à souffrir des Précieuses Ridicules, c'est Corneille quand il a lu (très maladroitement) Polyeucte à l'Hôtel de Rambouillet devant l'évêque Godeau.

Dans une scène qui est à la source à la fois de *Tartufe*, du *Misanthrope* et des *Précieuses Ridicules*, Godeau traita sur le champ Corneille d'iconoclaste. Nous ne comprenons plus pourquoi. Mais Corneille avait écrit :

« J'ai profané leur temple et brisé leurs autels
« Je le ferais encore si j'avais à le faire,

et Godeau l'accusait, non sans raison, de penser aux huguenots qui, dans la propre église paroissiale de Corneille, l'église Saint-Sauveur, avaient brisé les statues, les vases sacrés.

C'est seulement parce que Corneille avait eu la bonne idée, soufflée par Philinte, de dédier *Polyeucte* à Anne d'Au-

triche (qui pleurait encore Richelieu), qu'il a eu la liberté de retourner à Rouen et de s'y faire oublier.

Jamais Molière n'aurait accumulé autant de hargne contre les faux dévots et les précieuses, car il ne les connaissait pas, n'ayant affaire qu'à ses comédiens.

On comprend que Corneille à la plume si alerte n'ait pas pu se taire. Et c'est à partir de son voyage à Rouen, où il ne jouait que des pièces de Corneille, que Poquelin se mit à prendre le pseudonyme de Molière pour jouer des pièces inédites, au moment même où Corneille ne donnait plus rien, ce pseudonyme étant l'anagramme de Corneille.

Invraisemblance, dira-t-on ! Mais pas du tout. C'était dans les mœurs du temps et il est connu que Molière prenait son bien partout.

Qu'un homme comme Corneille ait consenti et n'ait rien dit ! Nous avons vu mieux, de nos jours.

Et Corneille, qui avait autant de mal qu'on en a maintenant à trouver un théâtre, devait être satisfait d'avoir une troupe pour le jouer. D'autant plus qu'alors on ne se préoccupait guère du nom de l'auteur.

***

Je m'aperçois que j'ai écrit tout cela sans m'être servi d'une seule page, d'une seule référence du livre de Poulaille, qui compte 397 pages grand format. Je voudrais presque poursuivre ma démonstration sans parler de ses arguments, que je trouve irréfutables.

Il en est un surtout par lequel Poulaille apporte vraiment du nouveau : Les Poquelin étaient riches, et même très riches, d'une puissante famille de fournisseurs du roi, de *financiers*, actionnaires de la Compagnie des Indes et créanciers du prince de Conti pour 100 000 livres, 300 millions d'aujourd'hui.

Au contraire Corneille n'avait pas le sou et de grosses charges, six enfants à nourrir.

Tout le monde sait qu'il a écrit *Psyché* pour le compte de Molière. Malgré cela, La Grange, dans son *Registre*, indique *Psyché*, comédie de M. de Molière. Que peuvent les cuistres répondre à cela ?

Corneille ne pouvait demander de privilège pour faire représenter *Don Juan* ou *Tartuffe*, il aurait risqué la Bastille et n'aurait pas trouvé de théâtre.

⁂

Les raisons de Pierre Louys et d'Henry Poulaille sont les mêmes. Ils se sont habitués au rythme du vers cornélien et se flattent de le reconnaître à l'oreille. Pierre Louys, qui était devenu aveugle, avait l'ouïe finement exercée et ne s'y trompait pas.

Quant à Poulaille, écrivain prolétarien, autodidacte, comme Péguy fils d'une rempailleuse de chaises, c'est, comme Péguy, un véritable aristocrate. Il n'a jamais daigné tirer aucun profit de ses relations à gauche et ne peut supporter que les plus beaux vers de la langue française.

Après quatre livres de guerre populistes, il s'est consacré à l'étude des vieux Noëls français. Puis il a voulu écarter de l'œuvre signée Molière tout ce qui à son avis n'était pas de Corneille. Il ne peut souffrir la farce, qu'il trouve basse et s'est livré à un immense travail, plus de 2.000 pages où il a cru pouvoir séparer l'apport cornélien des béquets rajoutés par Molière.

C'est forcément discutable et Lucien Rebatet, le seul critique qui ait fait du livre de Poulaille une longue étude, le discute. Il excuse Poulaille de son zèle brûlant, dont il rend responsable les admirateurs à son avis excessifs de Corneille.

Je ne suis nullement gêné par le travail ainsi attribué à Molière, parce que j'aime la farce et la fraîche improvisation, en langage parlé, de chefs-d'œuvre comme le *Bourgeois Gentilhomme,* écrit si vite que Poulaille lui-même ne voit pas comment Corneille eût eu le temps d'y participer, au moins seul.

Tous ces trucs tirés du vieux théâtre de foire, ces appartés, ces répétitions : « *Sans dot* ! », « *Le pauvre homme* ! », « *Qu'allait-il faire dans cette galère ?* » que Poulaille concède à l'acteur-auteur Poquelin, me réjouissent comme ils réjouissent tous les publics dans toutes les langues, du berbère au chinois !

Il faut lire et relire le livre de Poulaille. Non seulement il commence à nous donner une idée de la grandeur de Corneille, mais encore il nous fait voir l'acteur Poquelin sous un jour plus vrai que les niaiseries de ses thuriféraires égarés par l'idolâtrie, comme ces messieurs-dames de la Comédie Française.

Henry Poulaille : « *Corneille sous le masque de Molière* » (Grasset).

A propos d'une interview de L.-F. CELINE:

Le géant et les nains

Le plus beau spectacle que l'on a pu voir ces derniers temps — dans un moment où théâtre et cinéma étaient d'une grande pauvreté — a été l'interview de Louis-Ferdinand Céline par *L'Express*. Car c'est bien là véritablement un spectacle, un spectacle de grand goût, haut en couleur, avec péripéties, mystère et progression dramatique.

Dès le lever du rideau — les premiers mots du « chapeau » qui coiffe l'entretien lui-même — l'on sent que cela va être beau. Le climat est créé. « *Louis-Ferdinand Céline publie ce mois-ci un livre de* 600 *pages : « D'un Château l'autre », où il vomit, dans un flot de rancœur et de points de suspension, ses souvenirs de guerre.* » Il est vrai que le tout est intitulé « *Voyage au bout de la haine* ». Le ton d'ailleurs y est bien aussitôt celui de la haine la plus rageuse.

C'est là que le premier ressort dramatique apparaît aux yeux du spectateur : Pourquoi donc, puisque Céline est un personnage si ignoble, *L'Express* éprouve-t-il le besoin de consacrer quatre pages entières à entretenir le bonhomme, et encore d'autres pages du même numéro à publier des extraits de son livre ?

Il y a évidemment là un petit mystère à percer pour goûter pleinement le spectacle. Il faut savoir que Gallimard, ayant décidé de gagner cette fois tout de même

un peu d'argent avec ce nouveau bouquin de Céline, a sommé *L'Express* de publier sans tarder cet entretien sous peine de se voir supprimer toute publicité de sa maison d'édition comme de celles qui en dépendent. Et *L'Express*, pour ne pas perdre les millions de Gallimard, a surmonté son dégoût et a tiré la sonnette du petit pavillon de Meudon. Il faut connaître ce détail pour apprécier à sa juste *valeur* le mépris souverain de *L'Express : L.F. Céline a parlé devant nous « pour que Gallimard me donne une avance »*. Parler devant eux pour cent mille francs est ignoble, mais consentir à l'interview pour des millions — et le passer soigneusement sous silence — est évidemment très compréhensible. Il y a là un record dans l'infâmie qui mérite déjà qu'on ne rate pas le spectacle !

Mais un autre mystère se lève aussitôt : pourquoi, lui, Céline a-t-il consenti à cet entretien ? C'est là que l'action commence véritablement. Il faut voir le combat des nains et du géant. On imagine les nains assis au bord de leurs chaises, bien vêtus, la bouche mauvaise, le regard supérieur. Et tout à coup le géant éclate : Vous voulez que je me déculotte ? Eh bien oui pour cent mille francs je peux me déculotter, pour vous c'est bien bon et vous allez, vous, être déculottés bien davantage.

Et le torrent déferle. Avec mille épaves arrachées aux berges, il charie toutes les vérités nées de la confiance faite à soi-même par un génie qui n'a plus rien à perdre ni à gagner. Il faut voir les pauvres nains tenter de se débattre, lancer quelques petites remarques de ce bon sens méchant et rapetissant qui est l'essence de la démagogie. Et le géant les balaie d'un revers de main, leur assène quelque évidence aveuglante à un vi-

sionnaire naïf qui a fait l'expérience fondamentale de la peur et de la véritable souffrance.

« *Ça, c'est la mercière.* » — « *Pas du tout.* » — « *Vous avez suivi la foule.* » Voilà, pris au hasard, quelques débuts de réponse de Céline. Et plus rien ne l'arrête. Ah il va se déculotter pour cent mille francs ? « *Ça vous gêne, vous, parce que vous raisonnez dans le confort intellectuel. Votre confort intellectuel veut que vous finissiez dans la peau d'un rentier à 80 ans, retraité par L'Express... Maintenant on ne peut pas faire l'Europe. Quand il y avait l'armée allemande, on pouvait la faire. Trop tard. L'histoire ne repasse pas les plats.* »

Et il enchaîne : Autrefois la civilisation reposait sur un trépied : le bistrot, le bordel et l'église. On a supprimé le bordel, on a cessé de respecter les femmes. On savait ce qu'était la vertu et le courage. « *J'étais profondément contre la guerre et je l'ai faite. J'étais héros comme Darnand... Je n'étais pas comme Malraux à courir après la division Das Reich quand elle fout le camp.* » On n'en finirait plus de citer.

Ce sont exactement toutes les mythologies de *L'Express* qui sont brutalement vidées de leur sang pâle : la petite littérature pour le plaisir, le bon goût des foules, le bonheur vague et moyen, le confort du progrès, l'histoire sans peine.

L'on se demande comment certains ont pu voir là un reniement de Céline. Les voies de sa découverte ne sont pas celles du commun : toujours il colle au moment, jamais peut-être il n'a été si justement violent.

Il méprise l'homme, ont dit quelques pharisiens qui ne peuvent souffrir de voir la vie en face. En réalité

dans chaque ligne de Céline transparaît une vive amitié pour les hommes, un sens de la souffrance peut-être jamais atteint. Mais ce dont il souffre le plus, c'est d'une amitié déçue, c'est que les hommes ne soient pas fidèles à l'image qu'il avait d'eux. Et qui était peut-être trop exigeante, — c'est son seul tort.

Toute cette coulée de lave est d'une beauté et d'une violence extraordinaires. Tout le monde doit connaître cela. Il faut que les millions de Gallimard aient servi à cela.

« *Vivant maigrement de son activité de médecin* » lit-on dans le « chapeau » écrasant de mépris. Eh oui, *vivant maigrement*, quelle raison secrète de mépris pour *L'Express*, à la morale de starlett : plus ça brille, plus c'est beau.

Le brusque ternissement du *plaqué* de *L'Express*, mis au grand jour par Céline, est le plus beau spectacle du mois.

Bernard VORGE.

Carnet d'un rappelé

(Suite)

13 *octobre.*

Hier après-midi, j'ai fait une patrouille à l'ouest de K. Paysage lunaire tout bouleversé par les dernières pluies. Au retour, le caporal Amadou aperçut au milieu des collines terreuses une chechia rouge. C'était un Arabe qui, tourné vers l'Orient, faisait sa prière, touchant la terre de son front. Le spectacle était assez étonnant de voir cet Arabe, seul dans le désert, priant consciencieusement par cette fin d'après-midi.

Sur la route de Biskra, j'ai contrôlé le camion du secrétaire. Naturellement, la liste des passagers ne correspondait pas aux laisser-passer, et il y avait six hommes et trois femmes de trop. De retour au poste, j'ai trouvé Ali en train de signer avec le chef Berchounet les laisser-passers individuels. Je lui ai dit : « Alors, dans ce village, vous êtes le premier à tricher ! » Il était un peu pâle et ses mains tremblaient. Je lui ai demandé de m'apporter un fusil et lui ai dit que je ne chercherais pas à savoir à qui il avait appartenu.

14 *octobre.*

A M., on vient d'arrêter un collecteur d'impôts fellagha. Interrogé, il a avoué, et on a trouvé chez lui trois cent mille francs.

Le secteur vient d'apprendre que les habitants de K. auraient été réquisitionnés par les rebelles pour récolter et transporter les dattes d'une palmeraie voisine.

Le capitaine Morin m'a confirmé que le secrétaire du village jouait double jeu et qu'il fallait sérieusement le surveiller. Il se déplacerait notamment en moto et prendrait contact avec les fellagha de O.

20 *octobre.* — Le collecteur d'impôts de M... a parlé et l'on a arrêté une vingtaine de complices des rebelles. C'est un officier du Deuxième Bureau qui les interroge.

Ce matin, en patrouillant dans le village, j'ai rencontré un grand barbu, l'air très fier, vêtu d'une djellaba grise impeccable sous laquelle se distinguaient une chemise blanche avec manchettes et une veste Prince de Galles. « Je suis de la grande famille maraboutique Ben X..., m'a-t-il dit et je suis venu à... voir mes plantations ». Je l'ai invité au poste. Il m'a répondu : « Je viendrai peut-être un jour ». Il a l'air d'un grand seigneur.

22 *octobre.* — Hier, dimanche matin, j'ai reçu la visite du Naïb de Z... et de son secrétaire, avec lesquels j'ai parlé pendant près de trois heures. Le Naïb a l'air loyal, et, en paroles tout au moins, très pro-français. Le capitaine Barret m'a affirmé dans l'après-midi qu'il était sincère. Il m'a dit textuellement que la population de K. était composée de « maquereaux » terrorisés par les fellagha, notamment les membres du conseil municipal. Certains, comme Ali Mohamed voudraient bien parler, mais ils ont trop peur.

Le Naïb m'a demandé d'être plus large dans la distribution des laisser-passers, du moins pendant la période des dattes. Je lui ai répondu que le village devait auparavant me donner une preuve de confiance. Il m'a approuvé et m'a affirmé vouloir faire pression sur le village dans ce sens. « Au besoin, m'a-t-il dit, j'enverrai quelqu'un de chez moi en observation », et nous avons convenu d'un mot de passe.

Lorsqu'il s'est levé pour partir, j'ai aperçu sous sa djellaba l'étui d'un colt. Il m'a encore dit : « Si la France abandonne l'Algérie, je me réfugie en France et ouvrirai un café. Je ne veux pas être gouverné par des bandits. Tous les rebelles sortent plus ou moins de prison. Ce sont des maquereaux ». Il m'a serré la main.

23 *octobre.* — J'ai eu un assez long entretien hier soir avec un notable du village. Comme il s'étonnait que je n'accorde pas plus de laisser-passers, je lui ai dit : « Je ne tiens pas spécialement à paralyser la vie économique de ce village, mais j'aimerais avoir une preuve de son loyalisme. Jusqu'ici je n'ai eu que des preuves contraires. Donnez-moi des renseignements, Je sais que vous êtes terrorisés par les fellagha, mais, sous prétexte que nous n'employons pas les mêmes procédés, vous vous faites les complices des rebelles. Si un attentat est commis contre un soldat, attention ! »

Le notable est resté longtemps silencieux, puis il m'a souhaité bonne nuit en mettant sa main sur son cœur.

Dans l'après-midi, l'interprète du poste (un Européen né en AFN) m'a tendu en pleurant la « Dépêche de Constantine ». Il venait d'y lire qu'un de ses cousins venait d'être assassiné. C'est le second de sa famille abattu par les fellagha.

30 *octobre*. — Samedi, un policier arabe a été abattu par un terroriste à Biskra.

1er *novembre*. — Hier matin sont arrivés à B... un percepteur et un fonctionnaire arabes. Je leur ai donné une escorte et les ai installés dans la grande salle de la mairie.

Vers seize heures, ils vinrent me trouver tous les deux au poste et m'avouèrent qu'ils avaient attendu en vain toute la journée, qu'aucun contribuable ne s'était préenté.

Cela me mit en colère et je les raccompagnai à la mairie où je fis appeler le président de la Djemâa. Je l'attrapai sérieusement (lui-même est imposé pour quinze mille et quelques francs) et lui déclarai tout net que je savais pertinemment que les habitants avaient payé aux fellagha, que si ce village se comportait comme un village fellagha, il serait traité comme tel ; que le bureau allait ouvrir le lendemain à 6 h. 30 et que j'exige que lui, Naïb, payât le premier sa contribution. Peu après je sortis de la mairie avec le fonctionnaire, arrêtai trois hommes dans la rue et les fis payer. La recette fut de vingt-trois mille francs.

Le soir, l'Agent de l'Administration et le percepteur ont couché au Poste militaire. A la radio, nous avons écouté les nouvelles : débarquement des troupes franco-anglaises en Egypte, bombardement des aérodromes et terrains militaires égyptiens, avance des troupes israéliennes, reddition d'un destroyer égyptien et destruction de neuf « Vampires » égyptiens, affolement et panique de la Ligue Arabe... Je regardai du coin de l'œil mes compagnons d'un soir. Le fonctionnaire ne bronchait pas. Le petit percepteur faisait une drôle de tête.

Ce matin, à 7 heures, avec une escorte imposante, je suis descendu au village. J'y ai rencontré le Naïb, le secrétaire de mairie et une délégation des propriétaires. Ceux-ci me déclarèrent qu'ils voulaient bien régler leurs impôts mais qu'il y avait une mauvaise récolte, les sauterelles, etc... et qu'ils n'avaient pas encore vendu leur récolte.

Je leur fis dire par un interprète que, signant moi-même les laisser-passer pour Biskra, je savais pertinemment que les dattes avaient été vendues et que, d'autre part, les habitants de K... faisaient moins d'histoires pour payer aux fel-

lagha (à ce point du discours, un petit vieux me regarda et inclina doucement la tête en signe affirmatif).

Ils me dirent alors qu'ils avaient l'intention de demander au Gouvernement un prêt pour payer les impôts !

A midi, je suis passé de nouveau à la mairie : deux cent quinze mille francs avaient été réglés.

Aujourd'hui 1er novembre est le jour anniversaire de la rebellion en Algérie (1er novembre 1954), et les fellagha ont exigé des commerçants qu'ils ferment leurs boutiques. A K... cependant, les quelques magasins (épiceries et Café Maure) sont demeurés ouverts.

2 *novembre*. — Renseignements pris, le petit vieux de la mairie est un nommé Mohamed ben... Pour ne pas avoir l'air de le convoquer seul au poste militaire, je l'ai fait venir avec un certain nombre d'autres habitants, que j'ai vus l'un après l'autre.

Le vieux Mohamed m'a alors déclaré : « Je suis vieux et cela m'est égal de mourir. Si je savais quelque chose de précis, je le dirais, mais je suis le plus pauvre de ma famille et l'on me méprise plus ou moins. Je n'ai pas de grands contacts avec la population et je ne vais jamais au Café Maure.

Ce que je peux dire néanmoins : si je ne sais si untel ou untel est fellagha, j'affirme que tout le village, sans exception est acquis aux rebelles. Il n'y aurait qu'un remède, ce serait d'interroger chacun des habitants : certains préféreraient avoir le cou tranché plutôt que de parler, mais d'autres parleraient.

Moi-même je n'ai rien donné aux rebelles, et personne ne m'a demandé de donner. Sans rien affirmer, je ne dirai pas toutefois la même chose de mes fils et de mes petits-fils ».

Interrogé sur les suspects de... dont j'ai la liste, il ajouta : « Le jeune S... (24 ans) a eu plusieurs histoires pour vols. Il y a quelques temps, il a disparu environ une semaine et personne n'a jamais su où il était allé ». Pressé de dire ce qu'il pensait d'un nommé Ali, Mohamed n'a répondu que par un sourire ironique.

12 *novembre*. — Le troisième jour de la collecte des impôts, il ressortait de différents entretiens avec les habitants du village et avec l'Agent de l'Administration les trois faits suivants :

— Le village a subi de la part des rebelles des pressions constantes et pleines de menaces ;

— Le lien entre les rebelles et le village serait un propriétaire important de la région plus ou moins en résidence surveillée ;

— Le jeune Ali lui servirait d'agent d'exécution.

Tout cela, le soir du troisième jour, n'était encore que des présomptions.

Puis le commandant Morot s'arrêta au poste et m'annonça la reddition d'Adjoul-Adjoul. Le soir-même je convoquai la Djemma et déclarai : « Je viens d'apprendre une nouvelle que je ne peux encore dévoiler (la presse devait ensuite l'exploiter assez habilement) mais qui traduit le désarroi qui règne chez les rebelles. Le temps n'est plus au double jeu ; je veux que cette nuit tous ceux qui sont contre nous partent dans la montagne. Si je vous vois encore demain matin dans le village, je vous considérerai comme Français, mais je veux alors des renseignements. »

Le surlendemain, le notable me dénonça comme rebelles le propriétaire et un de ses parents.

27 *novembre*. — Cela va faire une semaine ce soir que le poste a été harcelé par les fellagha. Il était dix-neuf heures et nous finissions juste de dîner lorsque nous entendîmes le premier coup de feu suivi d'une rafale de mitraillette. Cela dura environ dix minutes. Aussitôt, chacun fut à son emplacement de combat.

Quelques instants après, je partis avec une patrouille et descendis dans le village où tout était à nouveau silencieux.

Le lendemain, je reçus du secteur l'ordre d'arrêter quelques suspects ; j'arrêtai donc le parent du propriétaire, un nommé Abdallah, le jeune S... et son cousin. Dans la nuit, j'interrogeai spécialement Abdallah, assez effrayé d'être arrêté, et il me dénonça à son tour deux autres suspects dont l'un des épiciers du village. Ce dernier aurait notamment ravitaillé les rebelles.

9 *décembre*. — Je viens d'aprendre la mort du capitaine B... de M..., abattu d'une rafale de mitraillette par un goumier déserteur.

Mercredi, le commandant Morot, de passage au poste, m'informait que certains prisonniers avaient parlé, et il me demandait de participer à une opération sur le village dans la nuit de vendredi à samedi.

Le vendredi après-midi, j'arrêtai l'épicier. Dans la nuit qui suivit, à 3 heures du matin, le capitaine Lefranc arriva au poste avec soixante-dix de ses hommes et, après une courte halte pendant laquelle ils se déguisèrent tous en rebelles (burnous, insignes du F.L.N., musettes remplies de dattes et de galettes, etc...) ils prirent le chemin du village.

Le commandant et moi-même, accompagnés d'une compagnie, d'un groupe commando et de ma section, arrivâmes au village à 6 h. Nous apprîmes alors que le capitaine Lefranc et ses hommes avaient été pris par la population pour de véritables fellagha. Aussitôt, ce furent des manifestations d'enthousiasme, le café fut servi et une collecte organisée. Le capitaine se fit présenter les collecteurs d'impôts, le pourvoyeur de munitions, le chef de cellule P.P.A., etc...

Puis, il fut conduit au centre de repos rebelle, vaste maison située en lisière de la palmeraie, dont toutes les salles du rez-de-chaussée étaient aménagées en dortoirs, et où l'on trouva par la suite un stock important de vivres, de médicaments, des cartouchières, des équipements, des armes, des cartouches, etc... et même un laisser-passer fellagha. Le maître de maison était un vénérable vieillard à lunettes qui disait dévotement son chapelet. Naturellement, comme les autres, il fut arrêté. Dans son désarroi, il avoua avoir rendez-vous dans l'après-midi avec un fameux chef de bande, qui devait coucher chez lui dans la nuit suivante.

Dans l'après-midi (le pourvoyeur de munitions, un nommé Randane, ayant parlé entre temps), nous retournâmes au village où une dizaine d'arrestations furent de nouveau opérées.

Randane déclara alors vouloir désigner l'emplacement d'un dépôt d'armes. Il monta en compagnie d'un sous-officier sur la terrasse d'une maison. Tout-à-coup, il tenta de s'enfuir dans la palmeraie en sautant d'une hauteur de six mètres et fut tué par une sentinelle.

Par la suite, il s'avéra que Randane était un agent extrêmement actif de la rebellion.

En fin de journée, le bilan de l'opération était assez beau.

10 *décembre*. — A la suite de l'assassinat du capitaine B., une trentaine de suspects ont été arrêtés à M. et sont actuellement interrogés. La preuve est maintenant faite qu'une bonne partie de la population était au courant de l'attentat. Parmi les suspects figure une Européenne mariée depuis dix ans à un Arabe, qui n'était jamais sortie de chez elle (elle

ne connaissait même pas la rue principale du village), mais dont la maison servait de refuge à des tueurs du F.L.N. Il est probable d'ailleurs que c'est son mari, ancien goumier, déserteur et en fuite, qui a abattu le capitaine. Dans tous les cas, elle a avoué avoir assisté, lors d'une réunion secrète, au scénario de l'attentat.

13 *décembre*. — Le vénérable vieillard a été interrogé. On a trouvé sur lui plusieurs millions en billets de dix mille francs. Il a déclaré travailler pour les rebelles depuis décembre 1954. Ses deux fils sont dans le Djebel. Il ajouta : « Je vais vous dire pourquoi je suis devenu fellagha. En décembre 54, je vis arriver chez moi un voyou qui me réclama, sous menace de mort, cent mille francs pour le F. L. N. Je lui dis que je réfléchirais. Le lendemain, je le dénonçai à l'Administration. Le bandit fut arrêté, avoua, fut jugé) et) condamné à six mois de prison. Deux jours après, il était libéré sous caution et me réclamait à nouveau les cent mille francs ! Je compris alors que, contre toute évidence, il avait raison, et je me fis fellagha. »

Hier matin, après la mise en place d'un bouclage, une nouvelle opération de filtrage a été faite dans le village. On procéda à une fouille systématique, maison par maison. le jeune Ali fut arrêté. Interrogé sur le champ, celui-ci avoua travailler pour le compte des rebelles, être appointé par le F.L.N. et donner régulièrement des renseignements sur le poste (effectif, emplacements de sentinelles et des armes automatiques, etc...). Il déclara également que cinq sentinelles fellagha étaient postées jour et nuit dans le village et que des mines étaient posées régulièrement sur les routes par des équipes spécialisées. Enfin, il nous dit que, lors du harcèlement du poste, les rebelles avaient été ravitaillés dans l'après-midi par l'épicier.

18 *décembre*. — D'après les renseignements fournis par un prisonnier de M..., une opération a été montée dans la région de S., avec la participation de deux bataillons et d'une compagnie de la légion. Pour ma part, j'ai fouillé la petite palmeraie de N.

Dans la journée, plusieurs centaines d'Arabes ont été filtrés. Un rebelle porteur d'un fusil automatique, d'un colt et d'un stock de cartouches et de grenades, a été arrêté.

Hier matin, opération analogue, de nouveau à C. Une dizaine de suspects ont été appréhendés.

4 *janvier* 1957. — De retour de permission, j'ai appris que plusieurs prisonniers, après avoir été interrogés, avaient été relâchés, mais que le jeune Ali, ayant tenté de s'enfuir, avait été tué, ainsi que l'épicier.

5 *janvier*. — Le lieutenant Fombes, commandant la 3e section, patrouillant aux environs de M., a surpris dans une ferme un groupe de rebelles en uniformes venus se ravitailler. Un court combat s'engagea au cours duquel un tirailleur a été mortellement blessé. Deux chefs de bandes ont été tués ainsi que quatre de leurs complices. Plusieurs armes ont été récupérées (colts et fusils automatiques).

19 *janvier*. — Démobilisé, je rejoins tout à l'heure Biskra et m'embarquerai à Philippeville le 22.

FIN

Bertrand COLLIN DU BOCAGE.

LE RÉGIME
de l'épuration perpétuelle

M. Aimé Chaduc, imprimeur et journaliste, dirigeait à Belley (Ain) avant la guerre de 1939 un hebdomadaire intitulé « *Le Bugiste* ». En 1943, il adhéra à la Milice où il fut « *chef de trentaine* ». En 1945, la cour de justice de Lyon le condamne à mort par contumace. En 1954, il se présenta devant le tribunal militaire de Lyon qui l'acquitta. Or, en violation du principe de la chose jugée, il a comparu récemment pour les mêmes faits devant le même tribunal qui, cette fois, l'a condamné à cinq ans de travaux forcés !

De quoi était accusé M. Chaduc ? On lui reproche d'avoir, dès 1940, soutenu la politique du Maréchal Pétain ; d'avoir été chef de trentaine dans la Milice : sur ces deux points aucune contestation de l'accusé. On l'accuse aussi d'avoir signalé à un officier allemand occupant une maison voisine de la sienne le danger d'une attaque de maquisards, et d'avoir transporté dans sa voiture les officiers d'un détachement allemand en opération dans la région : Chaduc répond que ce n'est pas à un officier allemand, mais au sous-préfet de Belley qu'il a signalé le danger d'une attaque du maquis, et que s'il a bien, une fois, transporté des officiers allemands, c'est qu'il avait été réquisitionné avec sa voiture. On lui reproche également d'avoir refusé d'intervenir auprès des autorités allemandes pour tenter d'empêcher l'exécution d'un maquisard arrêté, de s'être trouvé à Marlieux et à La Chapelle-du-Chatelard où cinq personnes furent arrêtées et deux fusillées, et enfin d'avoir, à Segmaringen où il s'était réfugié, écrit dans le journal « *La France* » un article dénonçant les crimes commis par les patriotes de l'Ain : Chaduc répond qu'il a téléphoné sans retard au chef de la Milice de

Bourg pour qu'il intervienne auprès des Allemands afin que le maquisard ne fut pas exécuté, mais que le malheureux était déjà fusillé, qu'il n'était pas à Marlieux et à La Chapelle-du-Chatelard lors des arrestations et exécutions rapportées, et enfin qu'il n'est pas l'auteur de l'article paru dans « *La France* ».

C'est pour ces raisons que le tribunal militaire de Lyon l'avait acquitté en 1954. Comment se fait-il que Chaduc soit jugé une deuxième fois pour les mêmes faits par le même tribunal ? C'est que l'honorable Saint-Cyr, président du Conseil général et député de l'Ain, avait alors interpellé le ministre de la Guerre sur cet acquittement. Au cours de la même séance de la Chambre, l'honorable Berthet, député de l'Isère, avait invoqué contre Chaduc le témoignage d'un ex-milicien. M. René Pléven, alors Ministre de la Guerre, avait décidé d'intenter de nouvelles poursuites contre l'acquitté de 1954, sans qu'aucun « *fait nouveau* » ne justifiât cette reprise des poursuites, si ce n'est le témoignage de l'ex-milicien apporté par l'honorable Berthet.

Or, à l'audience du 19 mars dernier, ce milicien, qui s'était déjà rétracté au cours de la nouvelle instruction, a déclaré devant les juges que tout ce qu'il avait dit contre Chaduc était faux et lui avait été arraché « *par des pressions extérieures* » sur lesquelles, d'ailleurs, le tribunal s'est montré peu curieux. L'avocat de Chaduc signale que l'un des témoins à charge a volé plusieurs millions de bijoux : la curiosité du tribunal ne s'éveille pas davantage. Un autre témoin qui avait déclaré avoir vu, à La Chapelle-du-Chatelard, Chaduc désigner les hommes pour le peloton d'exécution, ne répond plus aux questions du président... D'autres témoins affirment au contraire, que M. Chaduc a réussi à sauver la vie de plusieurs patriotes, et M. Cathrine, président de l'Association de la presse spoliée, explique que le nouveau procès intenté à l'accusé n'a pas d'autre but que de l'empêcher de rentrer en possession de son imprimerie qui emploie 75 ouvriers et qui est estimée à une centaine de millions.

Sans tenir compte des rétractations constatées devant le tribunal, et en quelques minutes, le commissaire du gouver-

nement demande une peine de vingt ans de travaux forcés. L'un des avocats de M. Chaduc révéla ensuite que les deux patriotes principaux accusateurs avaient, à Troyes, le 14 août 1944, « *arrêté* » M. Perrignon qu'on n'a plus jamais revu. Le but de cette arrestation était le vol. Il a cité ensuite l'opinion de M. Seyriex, sous-préfet de Belley au moment des faits, et qui a déclaré à propos de M. Chaduc : « *Rien d'autre à lui reprocher que des excès de parole et de plume* ». Il faut noter enfin qu'à Belley il n'y a eu aucune exécution sous l'occupation. Le second avocat montra qu'après les rétractations enregistrées à l'audience il ne restait plus rien contre M. Chaduc, rien d'autre que les accusations d'individus convaincus de crimes.

Après deux heures de délibération, le tribunal a condamné à cinq ans de réclusion M. Chaduc qui s'est aussitôt pourvu en cassation.

Telle est, treize ans après, la justice de la IVe République dure et pure.

Jean PLEYBER.

Nos lecteurs nous écrivent...

Nous avons reçu de M. Robert Martel, agriculteur à Chebli (Dépt d'Alger), animateur de l'UFNA (Union Française Nord-Africaine), dissoute il y a quelques mois par M. Robert Lacoste, la lettre suivante qu'il nous a adressée à la sortie de la prison où il avait été mis sur l'ordre du ministre-résidant :

Cher Monsieur,

Venant de terminer en prison un périple de 73 jours, je tiens à vous signaler mon retour dans le monde des humains.

Fidèle lecteur de Défense de l'Occident, je vous adresserai dès demain le renouvellement de mon abonnement qui est, je crois, terminé

Mon attachement à la France, mes idées patriotiques, ma non acceptation d'une politique de pacification qui n'est qu'une parodie, ont été causes de mon incarcération ; de faux prétextes inventés pour les besoins de la cause ont voulu me faire passer pour un « contre terroristes ». Je n'ai *jamais* pratiqué ce sport, je l'ai toujours désapprouvé car il ne sert qu'à exciter et provoquer ; mon rôle est plus noble et plus humain, tous ceux que je représente ici et qui m'ont fait confiance, ont les même idées que moi et si nous n'optons pas pour la politique de pacification telle qu'elle est conduite en ce moment, c'est parce que trop d'erreurs sont volontairement commises ; la diplomatie est paralysée par des intérêts de toute sorte, ce qui permet à la Tunisie et au Maroc la protection et l'armement des bandes, le grand nombre de ceux qui tombent sont bien souvent, pour ne pas dire toujours, des lampistes ; les chefs connus agissent en toute liberté et en toute impunité. L'armée fait son devoir et nul n'a le droit de la critiquer ; mais la « volonté » de combat n'existe pas car elle est paralysée par certains hommes politiques empêtrés dans un lourd mécanisme où de fausses idéologies ont pris la place du bon-sens et de la raison. Les Français d'Algérie sont écartés du combat. Il est impossible et impensable qu'on puisse faire du « nouveau » sans eux. Une confiance mutuelle entre les hommes de Paris et les Algériens devrait s'imposer : au lieu de cela, on dissout nos municipalités et on nous diminue. Le cri d'alarme de notre peuple n'est pas entendu, la parité de représentation (la seule valable) n'est plus respectée, la « tunisification » de l'Algérie s'accentue tous les jours et les « socialistes » pénètrent dans tous les rouages, y semant leurs fausses théories et leur néfaste idéologie. L'assassinat individuel devient monnaie courante mais les perquisi-

tions continuent chez les Européens et le « port d'arme » ne s'obtiennent pas facilement. L'élite du pays disparaît lentement, la peur s'empare du monde rural, les départs ne se compteront bientôt plus.

Mais en attendant, des patriotes ayant souvent rendu un fier service au pays, croupissent dans les prisons d'Etat, sont enchaînés et mêlés aux tueurs à gages, sont dénoncés par la presse asservie à la vindicte des assassins et leur action salvatrice est tellement déformée que beaucoup les considèrent comme des bandits de droit commun. Je sais que tout cela ne vous apprendra rien, mais j'ai tenu à vous informer de mon état d'esprit, certains Historiens trop pressés écrivirent des monstruosités invraisemblables sur l'action des patriotes d'Algérie, je leur en interdit le droit car ils n'ont rien compris, ou ne veulent rien comprendre. Sachez que mon action n'a jamais été qu'un combat d'idées et que, hélas, les événements actuels continuent à me donner raison ; si l'armée n'a pas les pleins pouvoirs, si la diplomatie ne reprend pas un rôle national, si on continue à tenir à l'écart les patriotes d'Algérie, nous perdrons tout et la France supportera en retour la crise la plus grande de son histoire. Je vous félicite de votre action, et je continue à vous lire avec beaucoup d'intérêt. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération, et si vous le permettez de ma profonde estime.

Robert MARTEL.

Le Gérant : Jacques POILLOT.

Imprimerie Maurice MIDOL, Montargis (Loiret)
N° d'impression : 656. Dépôt légal : 3e trimestre 1960.

obtien
empar

un fa
chabo
ervie à
dée.
t com
tenu à
pro
on da
n com
on n'a
actuel
s pou
ontiau
et la
istoire
beau
a tri
estiau

EL.